

Bulletin du Conseil communal

N° 11



Lausanne

Séance du 13 décembre 2016 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 13 décembre 2016

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 13 décembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Ordre du jour	1213
Première partie	1213
Communication	
Ouverture de la séance	1213
Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote »	
Rapport	1213
Discussion	1215
Pétition du Collectif des riverains de la Maison Blanche et consorts (174 signatures) : « Développement des Râpes : de la cohérence S.V.P. ! »	
Rapport	1217
Discussion	1219
Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telles qu'Airbnb »	
Rapport	1225
Discussion	1227
Postulat de M^{me} Myrèle Knecht et consorts : « Pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver »	
Rapport	1232
Discussion	1235
Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (1913 signatures) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! ». Pétition de M. Georges Croset et consorts (1102 signatures) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! »	
Rapports	1238
Discussion	1243
Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés. Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « <i>Locate my bike</i> »	
Rapport-préavis N° 2015/90 du 17 décembre 2015	1245
Rapport	1248
Discussion	1250

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon » et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise »

Rapport.....	1253
Discussion	1258

Ordre du jour

Voir *Bulletin du Conseil communal de Lausanne* du 6 décembre 2016.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Jean-François Cachin, Claude Calame, Philippe Ducommun, Axel Marion, Léonore Porchet, Graziella Schaller, Gianni-John Schneider, Marlène Voutat, Diane Wild, Stéphane Wyssa, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Jean-Michel Dolivo, Jean-Pascal Gendre, Claude Nicole Grin, Filippo Rivola, Anna Zangger, Gilles Meystre.

Membres présents	82
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Je vous remercie d'être venus nombreuses et nombreux pour cette 11^e séance. Nous procédons avec un ordre du jour commun aux deux dernières séances ; il n'y a donc pas d'opérations préliminaires, pas de dépôts et pas de questions orales.

Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. François Huguenet (Les Verts), rapporteur, Gianfranco Gazzola (Soc.), Alice Genoud (Les Verts), Jean Meylan (Soc.), Sandrine Schlienger (UDC), Thanh-My Tran-Nhu (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur**Participants**

Président/Rapporteur	M. François Huguenet, Les Verts
Membres du Conseil communal	Mme Alice Genoud, Les Verts Mme Thanh-My Tran-Nhu, Socialiste M. Jean Meylan, Socialiste M. Gianfranco Gazzola, Socialiste Mme Sandrine Schlienger, UDC
Représentant de la Municipalité	M. Daniel Brélaz, syndic Mme Sylvie Ecklin, secrétaire municipale adjointe M. Tanguy Ausloos, délégué à la jeunesse
Notes de séance	Mme Céline Elsig, cheffe d'équipe du Secrétariat municipal

Excusé

Membre du Conseil communal	M. Hadrien Buclin, La Gauche
----------------------------	------------------------------

La commission commence ses travaux à 10h06, le temps que le quorum soit atteint, de justesse d'ailleurs. Encourager la participation à tous niveaux peut s'avérer utile, plaisantent les commissaires présents avant de se mettre au travail...

Selon le texte déposé, le postulant demande que la Ville de Lausanne étudie la possibilité de recourir à la solution easyvote, qui consiste pour l'essentiel, en plus du matériel de vote officiel, à l'envoi d'une brochure d'information adaptée aux jeunes citoyens de 18 à 25 ans lors des votations fédérales, soit 4 fois par année. Des informations sont aussi disponibles sur internet et différents réseaux sociaux. Les votations cantonales ou communales ne sont pas concernées.

Pour le contexte, il convient de savoir qu'easyvote est un programme de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ), un centre de compétences politiquement neutre dans le domaine de la participation et de la formation politiques des jeunes. La FSPJ soutient et promeut les parlements des jeunes en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein. Elle encourage également la participation politique des jeunes grâce à des offres comme easyvote.

Les représentants de l'administration informent par ailleurs que le projet easyvote a d'ores et déjà été discuté au sein du Conseil des jeunes de Lausanne et que celui-ci s'est positionné en sa faveur. Le Secrétariat municipal a aussi rencontré les représentants commerciaux d'easyvote, avec la demande d'une offre uniquement « numérique », soit sans les brochures papier, ce qui leur a été refusé. En outre, pour mémoire, la Municipalité a récemment répondu de manière groupée dans le rapport-préavis N° 2013/40 à diverses questions sur le thème de la participation (Réponses à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de Mme Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! »). Il est aussi rappelé que la vulgarisation des sujets de votations est un enjeu très clairement transgénérationnel, comme le démontrent les nombreux téléphones de citoyens de tous âges reçus par le registre civique de la Ville de Lausanne, pour des questions de compréhension de la matière.

Discussion

Les commissaires présents sont tous en faveur d'un encouragement général à la citoyenneté active et soutiennent donc dans ses objectifs fondamentaux la demande du postulat. Certaines critiques sont toutefois formulées quant à l'adéquation de l'outil easyvote tel que proposé aujourd'hui. Tout d'abord, il est relevé que le vecteur « brochure papier » proposé par easyvote est peut-être déjà désuet par nature pour une jeunesse de plus en plus connectée. Il est également discuté de la pertinence d'allouer des moyens spécifiques supplémentaires sur les jeunes de 18-25 ans, plutôt que sur d'autres catégories de la population. A cet égard le Syndic informe que selon les statistiques cantonales, les jeunes ont plutôt une bonne participation durant les toutes premières années de leur vie civique, mais que celle-ci diminue ensuite fortement jusqu'à 23 ans pour retrouver sa position de départ à l'âge d'environ 40 ans. Ce taux augmente ensuite considérablement jusqu'à 70 ans pour finalement diminuer. Cela pourrait ainsi signifier que l'enjeu n'est peut-être pas tant d'intéresser les jeunes à la vie politique lors de leur entrée en citoyenneté, mais plutôt d'entretenir leur intérêt au-delà.

La question du coût du programme easyvote est également soulignée. A Lausanne, il en résulterait une charge annuelle de CHF 60'000.- à CHF 80'000.- (sept francs environ par destinataire et par année pour 4 envois).

Enfin, plusieurs commissaires s'expriment en faveur d'un élargissement de la réflexion à la participation de toutes les générations, soit l'ensemble de l'électorat.

Un commissaire relève par ailleurs qu'au niveau cantonal, un postulat « Promouvoir et soutenir davantage la participation des 18-25 ans au vote ! » a été déposé Grand Conseil en septembre 2015, mais n'a pas encore été traité. De plus, 44 communes du Canton de Vaud utiliseraient déjà easyvote. Dans tous les cas de figure, il paraîtrait ainsi avisé aux yeux des

commissaires que la Municipalité attende les considérations du Conseil d'État avant d'élaborer une réponse au présent postulat.

Vote

Le président soumet à la votation le vœu suivant : « La commission exprime le vœu que la Municipalité, dans son rapport, élargisse la réflexion à la promotion de la participation de l'ensemble de la population ». Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La commission adopte également à l'unanimité le renvoi à la Municipalité du postulat de Klunge Henri et crts « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote ».

En vous souhaitant une bonne législature !

Discussion

M^{me} Alice Genoud (Les verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Nous avons la possibilité aujourd'hui de compléter les actions entreprises avec le préavis 2013/40, accepté en novembre 2014 par notre Conseil. En effet, depuis, une nouvelle possibilité est arrivée : Easyvote. Je remarque avec plaisir que le vote de la commission a été unanime sur ce sujet.

Nous savons que les jeunes votent beaucoup à 18 ans – environ 40 % –, puis de moins en moins, pour voter de nouveau bien plus tard. Si le fort taux de participation à 18 ans s'explique par la nouveauté et par le plaisir de la majorité enfin arrivée, la grande question est : pourquoi arrêtent-ils de voter ? La raison principale de ce désintérêt est la complexité des sujets traités. Ce constat est partagé par la Fédération suisse des parlements des jeunes, qui a créé le programme Easyvote.

Un des points de ce programme est de transmettre une brochure sur les objets de votation, neutre et facile à comprendre ; elle est faite par des jeunes pour des jeunes, et donc appropriée pour les jeunes électeurs. Cette solution nous semble être la meilleure à long terme pour augmenter le taux de participation aux votations et élections, car un jeune qui aura pris l'habitude de voter et qui aura mieux compris les enjeux des votations dès ses premières années d'adulte sera plus à même de continuer à voter. D'ailleurs, Easyvote a obtenu des résultats intéressants. Par exemple, le taux de participation de la Ville de Lucerne a augmenté de 16,1 % aux dernières élections fédérales.

Dans cette optique, il faut aussi relever d'autres projets, tel Cinécivic à Genève. Mais là n'est pas le sujet de ce postulat, car Cinécivic appelle à voter, mais n'explique pas le sujet des votations. Or pour passer à l'action, il s'agit d'abord de comprendre l'objet du vote. Si les jeunes se renseignent beaucoup à travers les réseaux sociaux, une étude montre que les personnes touchées par ce biais sont celles qui s'intéressent déjà à la politique et qui auront tendance à suivre l'actualité d'un parti sur tel ou tel réseau. La brochure Easyvote a une audience beaucoup plus large. Bien sûr, elle ne fera pas voter 100 % des jeunes, mais, à Berne, par exemple, 53 % des jeunes disent voter grâce à elle.

Ce postulat, porté par un membre plutôt jeune de chaque groupe politique de la dernière législature, mérite d'être largement soutenu. Je vous invite donc, sans surprise, à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité. En effet, il est primordial que la Ville de Lausanne s'attarde sur toutes les pistes de réflexion encourageant la participation civique des jeunes. Sur ce point, le projet Easyvote est une voie intéressante au vu de son succès croissant et de sa façon originale de proposer des brochures contenant des informations vulgarisées, neutres et moins longues. Enfin, je rappelle que le Grand Conseil a récemment renvoyé au Conseil d'Etat un postulat

déposé par Nicolas Rochat Fernandez allant dans le même sens que celui dont on parle ce soir.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – En préambule, il est à relever que le postulant demande que la Ville de Lausanne étudie la possibilité de recourir à la solution Easyvote, qui pour l'essentiel, en plus du matériel de vote officiel, consiste à envoyer une brochure d'information adaptée aux jeunes citoyens de 18 à 25 ans lors des votations fédérales, soit quatre fois par année. Les votations cantonales ou communales ne sont pas concernées.

Le postulat rappelle également que la vulgarisation des sujets de votation est un enjeu très clairement transgénérationnel, comme le démontrent les nombreux appels téléphoniques des citoyens de tout âge reçus par le registre civique de la Ville de Lausanne pour des questions de compréhension de la matière. Notons que les commissaires ont tous été en faveur d'un encouragement général à la citoyenneté active et soutiennent donc, dans ses objectifs fondamentaux, la demande du postulat.

Néanmoins, nous avons certaines critiques quant à l'adéquation de l'outil Easyvote proposé aujourd'hui. Tout d'abord, il est à relever que le vecteur brochure-papier proposé par Easyvote est peut-être déjà désuet par nature pour une jeunesse de plus en plus connectée. La question du coût du programme Easyvote est également soulignée. A Lausanne, il en résulterait une charge annuelle de 60 000 à 80 000 francs. Enfin, plusieurs commissaires se sont exprimés en faveur d'un élargissement de la réflexion à la participation de toutes les générations, soit l'ensemble de l'électorat. C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, le groupe libéral-conservateur s'oppose au renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts), rapportrice remplaçante : – En préambule, je vais enlever ma casquette de rapportrice et prendre celle de cosignataire de ce postulat.

Le taux de participation des jeunes aux votations est aujourd'hui un enjeu majeur pour nos institutions politiques. Avec une proportion de 30 % des votants entre 18 et 24 ans pour les dernières élections fédérales, selon l'enquête Select, la participation des jeunes aux scrutins politiques peut être qualifiée de faible, voire très faible, si ce n'est de réellement inquiétante. Cette question constitue, il est vrai, un des marronniers qui reviennent à chaque élection. Mais le constat reste et des initiatives de grande ampleur ont de la peine à se mettre en place en Suisse pour contrer cet absentéisme électoral.

Easyvote essaie, via son système de brochures distribuées avec le bulletin de vote et de recours aux réseaux sociaux avec l'aide notamment de vidéos, d'intéresser les jeunes de façon ludique en leur offrant un contenu adapté sur des plateformes utilisées par cette population. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une initiative intéressante et d'un bon début, mais qui manque en partie sa cible.

Même si les statistiques d'Easyvote montrent une augmentation de la participation des jeunes, n'oublions pas qu'il s'agit seulement de ceux qui ont déjà le réflexe d'ouvrir le bulletin de vote, et ce n'est de loin pas la majorité. Nous parlons d'une problématique d'éducation civique au sens large, et les personnes à cibler sont justement celles qui n'ouvrent même pas leur bulletin et le jettent aux vieux papiers en même temps que la brochure d'Easyvote, malheureusement. Une réflexion plus large doit être menée sur une initiative permettant d'expliquer non pas uniquement les objets de vote, mais le fonctionnement des institutions et le rôle du citoyen.

Les jeunes sont les électeurs de demain, et si nous ne voulons pas nous retrouver dans une démocratie sans légitimité, car choisie seulement par un très petit nombre de personnes, il est important aujourd'hui de prendre au sérieux les raisons du désintéressement des jeunes pour la politique et de leur offrir des réponses ambitieuses et novatrices sur le sujet. Seule une politique large et cohérente peut se révéler efficace. Elle doit également toucher la population au sens plus large, comme il a été relevé en commission.

Nous espérons donc que la Ville de Lausanne se penchera avec sérieux sur cette question, notamment par le biais de ce postulat, avec les personnes concernées, par exemple le Conseil des jeunes, qui a un rôle assez important sur ce sujet, pour trouver des solutions constructives.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Nous aimons tout ce qui favorise l'expression de personnes raisonnables. Sachant que 40 % des jeunes qui n'ont pas encore voté choisiraient l'UDC aux prochaines votations, et que ce chiffre est en croissance, l'UDC se réjouit, avec un brin de malice, qu'une telle brochure amène nos jeunes électeurs aux urnes.

La discussion est close.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts), rapportrice remplaçante : – La commission a voté à l'unanimité pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le postulat est pris en considération avec 5 avis contraires et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pétition du Collectif des riverains de la Maison Blanche et consorts (174 signatures) : « Développement des Râpes : de la cohérence S.V.P. ! »

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport photocopié de M. Henri Klunge (PLR), rapporteur

Présidence : Maria Velasco ;

Membres présents : Caroline Alvarez Henry ; André Gebhardt ; Anne-Lise Ichtters ; Henri Klunge ; Johan Pain ; Francisco Ruiz Vazquez.

Membres excusés : Xavier de Haller ; Sandrine Schlienger ; Anna Zürcher

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Grégoire Junod, directeur de Logement et sécurité publique (LSP)

Pétitionnaires : M. Renaud Lacotte ; Roland Butikofer

Notes de séances Frédéric Tétaz, que je remercie ici pour son travail

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 13 juin 2016

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h00

Rappel du sujet :

La pétition demande de conserver la « Maison Blanche » et la « coulée verte » de Montblesson et de créer les logements prévus non pas à Montblesson mais au centre de Vers-chez-les Blanc.

Discussions :

Les pétitionnaires, soutenus par un certain nombre de riverains, estiment que le projet immobilier prévu à Montblesson par la commune (cf. Préavis 2010/07) est une atteinte à la biodiversité et participe au mitage du territoire, ce qui va à l'encontre de la LAT, acceptée par le peuple en votation populaire.

Suite aux questions de plusieurs commissaires aux pétitionnaires ainsi qu'au directeur de LSP, nous apprenons que 39 oppositions ont été déposées contre le projet, mais que la pétition se veut toutefois plus large, incluant la protection de la coulée verte de Montblesson.

La société de développement de Vers-chez-les-Blanc ne désire pas une densification du village. Une densification d'ailleurs impossible selon le département cantonal du territoire. Par contre, le canton ne s'est pas opposé au projet de la Municipalité, soit de construire les bâtiments à Montblesson. Le Directeur du LSP se dit, en outre, ouvert à une modification du projet pour préserver la ferme.

Les pétitionnaires estiment que les bâtiments prévus ne sont malheureusement pas en accord avec le reste des habitations de la région. Des villas auraient été préférables selon eux. Ils relèvent que certains signataires ne sont pas des riverains mais juste des personnes attachées à la beauté du lieu.

Le directeur de LSP précise que le projet est fait par la société *Loga cop* sur des terrains de la ville.

Après avoir pris congé des pétitionnaires et suite à de nombreuses questions des commissaires, le Directeur de LSP informe que :

- Le projet datant de 2012, il ne tombe pas sous le coup de la LAT, mais qu'il ne serait maintenant plus possible.
- Des villas auraient un prix de vente trop élevé pour nombre de personnes désirant revenir en zones foraines. Les loyers des nouveaux logements seront plutôt élevés.
- Les pétitionnaires seront à nouveau convoqués par la Municipalité avant l'octroi du permis de construire.
- Si la ferme devait être préservée, elle resterait sûrement une exploitation agricole. Le fermier a déjà quitté la ferme, mais les investisseurs doivent aussi se prononcer.
- Ces parcelles sont en zone constructible, contrairement à celles du centre de Vers-Chez-les-Blanc.
- Un bus scolaire passe dans la région pour les enfants scolarisés.

Un commissaire revient sur la possibilité de compromis annoncé et enjoint la Municipalité à continuer sur cette voie.

Des images de synthèse des bâtiments prévus sont présentées aux commissaires. Ces derniers se montrent satisfaits de leur architecture.

Après avoir pris congé du directeur de LSP, un commissaire estime que la pétition arrive trop tard. Elle aurait dû être faite sur le PPA.

Dans la mesure où les oppositions ne sont pas encore levées, un commissaire propose le renvoi de cette pétition pour étude et communication.

Un autre commissaire estime qu'un rapport-préavis pourrait permettre à la Municipalité de redonner un avis sur le développement global désiré de toute cette région. Il lui est alors répondu que si un nouveau rapport-préavis était fait, le projet tomberait sous le coup de la LAT et que la procédure serait encore rallongée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.

Conclusion(s) de la commission : *à l'unanimité des membres présents, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition au Conseil municipal pour étude et communication.*

Discussion

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – La pétition du Collectif des riverains de la Maison Blanche demande essentiellement deux choses. Premièrement, de conserver la ferme dite Maison Blanche et la Coulée verte de Montblesson. Deuxièmement, de nouveaux logements au centre du village de Vers-chez-les-Blanc.

Les Verts soutiennent la première de ces deux demandes et ont d'ailleurs également fait opposition, en avril 2016, au projet de construction de cinq immeubles, pour 30 logements, à la route du Jorat 4. Notre opposition était l'une des 39 déposées contre ce projet, de notre point de vue, un peu dépassé, pourtant situé sur une parcelle propriété de la Ville de Lausanne.

Il est utile de préciser que cet espace est hors du périmètre compact du projet d'agglomération Lausanne-Morges, où les zones à bâtir de la Commune de Lausanne sont actuellement surdimensionnées. Bien qu'affecté en zone à bâtir, le développement de ce secteur est aujourd'hui contraire aux objectifs de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et du Plan directeur cantonal, car il est très mal situé, notamment par rapport à la desserte en transports publics ; ce projet contribuerait en effet au mitage du territoire, alors que plus de 70 % des Lausannoises et des Lausannois ont plébiscité la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire.

J'ai pris une photo pour montrer le projet. (*L'image est projetée.*) Il y a ici la coulée verte de Montblesson. On ne voit pas très bien les gabarits, mais entre les villas que vous avez sur la gauche et la ferme, qui est un peu au centre, une bande de bâtiments sera construite, en plein milieu de cette coulée verte ; vous voyez bien ici le mitage du territoire. Ces bâtiments viendront totalement obstruer la coulée verte de Montblesson, en s'implantant perpendiculairement à celle-ci, avec un impact considérable tant sur le paysage que sur l'environnement. De notre point de vue, la Municipalité se doit de respecter la volonté des citoyens et d'être exemplaire en matière d'aménagement du territoire. Elle doit donc abandonner ce projet sur cette parcelle, dont elle est propriétaire.

Il est par ailleurs intéressant de relever que le projet mis à l'enquête n'est pas conforme aux promesses que la Municipalité avait faites dans le préavis 2010/07, le 27 janvier 2010, pour le PPA Montblesson - La Planche-au-Comte. En effet, celui-ci mentionnait dans sa première phrase que le but premier du PPA était de « permettre la réhabilitation et la valorisation de deux anciennes fermes situées à Montblesson », ces deux fermes étant celles de la Planche-au-Comte et celle qui nous concerne ici, que vous voyez, la Maison Blanche. Or le projet qui a été mis à l'enquête prévoit la destruction de la Maison Blanche, faisant ainsi disparaître une pièce supplémentaire du patrimoine agricole lausannois.

Concernant la deuxième demande des pétitionnaires, donc la construction de nouveaux logements à Vers-chez-les-Blanc, il va de soi que les Verts y sont opposés, étant donné qu'ici aussi, on se situe hors du périmètre compact du PALM. Les Verts soutiennent donc le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication, en demandant à la Municipalité

d'abandonner le projet de développement de la parcelle 15 612 et d'entamer au plus vite une procédure de reclassement en zone agricole.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je suis toujours horrifiée par les projets de bétonnage de la Municipalité rose-verte. Je les appelle les « c'est pas gravologues ». Chaque fois qu'on bétonne un coin de verdure ou qu'on scie une forêt, ce n'est jamais grave. La Suisse perd chaque seconde un mètre carré de terre cultivable à cause, entre autres, de ces « c'est pas gravologues ». Depuis que je siège ici, voilà trois mois et demi, j'ai participé à trois commissions au sujet du bétonnage avec ces « c'est pas gravologues », pour un total de 3600 m² détruits : 800 m² pour une hideuse passerelle piétons-vélos en béton – c'est pas grave ; 2400 m² pour une bibliothèque et route au Flon – c'est pas grave. Et, à Montblesson, combien de milliers de mètres carrés de terres cultivables perdues pour 42 logements ? Mais c'est pas grave ! On ne va pas se chicaner avec un problème de bétonnage et de déforestation. C'est pas grave !

Comment une Municipalité, dont certains membres se réclament de l'écologie – et je tousse –, peut-elle pareillement défigurer notre ville sous prétexte de développement ? On a récemment eu droit à une bonne grosse passerelle en béton de seulement cinq tout petits mètres de large saignant la forêt de Maillefer en deux sur 800 m², et ceci pour les cyclistes et les piétons, mais cela n'était qu'un amuse-bouche. On poursuit avec une deuxième passerelle, tout aussi légère et intégrée, et on rasera encore un peu de forêt au centre-ville, parce que la verdure, c'est bon pour Lausanne Jardins. Il faut que ce soit *hip, chic, trendy and architecturé*, mais surtout pas sauvage. Vous imaginez un mètre carré de cette ville non urbanisé et contrôlé ? Cela démange.

A présent, la Municipalité s'en prend à la Campagne de Montblesson. La coulée verte était presque vierge de béton il y a dix ans, mais, comme cette Municipalité a décidé qu'il fallait se développer – c'est un joli verbe qui devrait faire bondir les vrais écologistes –, elle a décidé de bétonner ses campagnes. Et que je te plante des hélices au Chalet-à-Gobet, et que je te bétonne Vers-chez-les-Blanc, et qu'il n'y a plus de place là-bas, et qu'on va s'en prendre à Montblesson.

Ce projet, comme tant de projets de la Ville, court après la croissance démographique. Les terres cultivables et les paysages disparaissent pour accueillir de nouvelles personnes. Il ne s'agit pas de rendre service aux personnes qui sont déjà ici, mais bien d'accueillir encore plus de monde. La majorité rose-verte de ce Conseil s'en réjouit. La conséquence : Lausanne perd ses espaces verts, ses terres cultivables et sa qualité de vie. Il faut faire croire à la population qu'une telle politique de bétonnage fera baisser les loyers et offrira une détente immobilière, peu importe l'impact environnemental. Il faut faire croire à la population que les projets immobiliers de Lausanne sont pour sa population. Mais réveillez-vous, c'est pour les gens qui arrivent, pas pour les Lausannois !

La population croît, et il n'y aura pas de détente immobilière à Lausanne. Il y a une offre plus large dans le canton à cause des investissements des caisses de pensions, mais pas sur cette commune, car la demande reste trop forte à cause de l'immigration. Il n'y a pas de fatalisme, mais bien la possibilité de ne pas bétonner et, pour cela, il faut cesser de faire venir du monde.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai rencontré à plusieurs reprises les pétitionnaires, ainsi que la Société de développement de Lausanne-Jorat, plutôt favorable à ce projet, moyennant quelques aménagements extérieurs touchant au parcage des véhicules. Le syndic est venu aux Râpes présenter le dossier qui verra, en principe, dans sa version initiale, 30 logements construits à Montblesson, au sud.

Pour information, le nom « Montblesson » est issu d'une ancienne culture de fruits, le blesson. Le blesson, c'est une assez grosse poire, maintenant cultivée en France, qui n'existe plus en Suisse. Le nom vient de ce fruit.

Au terme d'une seconde rencontre, une variante a été proposée : à ma connaissance, le nombre de logements passerait à 18, moyennant la rénovation de la ferme au sud. Il serait intéressant que l'on connaisse le coût de cette variante. Il est vrai que la ferme est en mauvais état, et il faudra peut-être des centaines de milliers de francs pour la rénover.

Cette pétition a donc le mérite de soulever un problème, le développement urbanistique des Râpes. On voit qu'il y a des projets. Certains sont construits, alors que d'autres sont tout simplement refusés. On ne connaît pas exactement les critères de choix pour accepter ou refuser un projet qui, extérieurement, a à peu près la même forme que celui qui a été accepté. On devrait donc être informé sur l'avenir des Râpes et avoir un inventaire des projets à venir ou en cours pour les zones foraines et, surtout, connaître l'aspect futur paysager et urbanistique de cette région. J'aimerais bien avoir une réponse circonstanciée du syndic à ces questions, qui est tout à fait au clair par rapport à ce dossier.

M. Grégoire Junod, syndic : – Une fois n'est pas coutume, c'est avec M. Gaudard que je suis le plus d'accord ce soir. Je lui confirme qu'on a rencontré les opposants à plusieurs reprises, et qu'on attend encore des réponses définitives de leur part, en principe au début de l'année prochaine, pour savoir si l'on peut aller de l'avant consensuellement – on pourra toujours aller de l'avant du point de vue du droit, mais ce ne sera pas forcément consensuel.

Dans le cadre de cette pétition, on a cherché un compromis avec les habitants, qui est une variante qui préserve la ferme. Mais, à ce jour, il n'est pas prévu de la rénover. On est sur une variante qui prévoit de construire moins de petits blocs locatifs, qui sont de petites unités ; vous avez dit le nombre de logements qui pourraient être construits. C'est donc plus modeste. Comme ce sont des unités séparées, cela n'entraînera pas un surcoût de construire moins, en tout cas pas de manière importante. Par contre, on ne sait pas encore ce qu'on pourra faire de la ferme. Une affectation pour une transformation ultérieure serait évidemment possible.

Pour ce qui est des projets en cours dans le secteur, nous avons connaissance du projet de M. Narbel, qui a aussi déposé un projet de densification d'une petite parcelle, qui a fait l'objet d'une demande de classement en zone réservée de la part de l'Etat, à laquelle la Municipalité a fait opposition pour qu'on traite sur un plan d'égalité la parcelle communale que nous souhaitons pouvoir développer et les parcelles privées dans ce secteur.

J'aimerais préciser qu'on ne bétonne pas la ville. Il faut garder un peu de mesure dans ce débat. On parle ici de deux projets d'urbanisation modestes. Celui dont on parle ici, comme M. Gaudard l'a dit, concerne une vingtaine de logements au final. En effet, nous sommes hors du périmètre compact, et ces projets ont été lancés avant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire. Ces projets sont donc entièrement conformes au droit et aux plans d'affectation actuels. De plus, ce sont des constructions extrêmement modestes.

Nous sommes engagés par un projet important de déclassement de toute une série de zones dans ce secteur, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire, qui concernent des projets immobiliers de petite ampleur. On n'est donc absolument pas en train de bétonner la ville. Mais, comme toujours, des projets dans des quartiers résidentiels suscitent des levées de boucliers, parce que quand on construit à côté de chez soi, quand de nouveaux voisins sont prévus, on a le sentiment, en tout cas au départ, d'altérer sa qualité de vie en termes de mobilité, mais surtout en termes de vue.

La Municipalité est d'avis que ces projets modestes sont une contribution au logement dans ce secteur. Je rappelle que pas mal d'habitants de Vers-chez-les-Blanc se plaignent du fait que la nouvelle génération n'est plus en mesure de rester dans le secteur, parce qu'il n'y a plus que de la propriété par étage et que les logements sont devenus extrêmement chers. En créant du locatif, qui ne sera pas subventionné, mais à prix accessibles, on se donne aussi des moyens de garder la population à cet endroit et de répondre à un vœu exprimé de manière plus générale par les habitants du quartier, qui est de pouvoir garder quelques représentants de la nouvelle génération dans le secteur de Vers-chez-les-Blanc.

Pour répondre à M^{me} Messere sur la pénurie, c'est parfaitement inexact. Je vous donne quelques éléments. Vous avez raison sur un point, madame Messere, c'est que, dans les hypercentres, si vous prenez l'arc lémanique – et c'est vrai de la situation genevoise comme de la situation lausannoise –, on gardera probablement un marché immobilier tendu, à moins qu'il y ait de grosses périodes de crise économique.

Par contre, quand nous construisons à Lausanne, comme nous l'avons fait ces dernières années, et comme nous allons continuer à le faire ces prochaines années, mais, plus largement, aussi dans le cadre de l'ensemble de l'agglomération, du Plan directeur cantonal et des projets d'agglomération Lausanne-Morges, nous provoquons une détente sur le marché qui se manifeste d'abord en périphérie. Aujourd'hui, nous assistons à une détente dans la Broye et dans l'Est vaudois, qui est directement liée à la construction de logements dans les zones centrales d'agglomération. La raison est toute simple : les gens cherchent à se rapprocher au maximum de leur place de travail, et quand nous construisons en ville, les premiers qui se déplacent sont les personnes qui ont dû emménager loin des centres-villes et loin de leur place de travail et qui souhaitent se rapprocher.

On doit donc envisager la pénurie comme un ensemble. On ne peut pas raisonner simplement en termes de territoire communal, parce que le territoire communal n'est pas une réalité de vie et de travail pour notre population, qui raisonne à l'échelle de l'agglomération, voire de la région. Aujourd'hui, de tas de gens pendulent tous les jours, et c'est lié à une bonne partie des problèmes de trafic que nous avons. Ces pendulaires doivent rejoindre le centre de Lausanne pour aller travailler. Donc, quand nous construisons en ville, nous réduisons à la fois les problèmes de mobilité et nous avons un effet direct sur les questions de pénurie, bien au-delà des questions migratoires que vous évoquez, mais qui se manifeste d'abord par cercles concentriques, de l'extérieur vers le centre, ce qui est logique quand on pense aux habitudes de mobilité et d'installation des populations.

Je vous invite à soutenir les déterminations de la Commission des pétitions, soit de renvoyer cette pétition pour étude et communication. J'espère que nous pourrions réaliser ce projet et trouver un compromis avec les habitants. On a fait des concessions relativement importantes pour trouver un bon équilibre entre la préservation de l'habitat des personnes qui sont sur place, la préservation de la vue et aussi la préservation patrimoniale, soit les fermes, ce qui n'est pas une obligation légale, mais cela avait été évoqué. Ce qui a été dit est parfaitement exact, la préservation de ces deux fermes avait été évoquée dans le préavis à l'époque.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je remercie M. le syndic pour ses réponses. J'aimerais simplement poser une question. Quelle est la probabilité que le projet de la famille Narbel aboutisse ? On a là un cas d'école. Pour le moment, ce projet est refusé – il est sur une parcelle privée. Alors que la Ville, elle, aurait plutôt des chances d'obtenir un permis de construire relativement facilement sur une parcelle publique, une fois que les oppositions des pétitionnaires seraient retirées.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Ce qui me fait un peu douter dans ce genre de projet, c'est qu'on me dit qu'il faut y aller par petites touches, qu'on va faire un peu de construction. On commence de cette manière et, finalement, ce sera joliment bétonné. Maintenant, il y a la réalité. Il est sûr que notre ville grandit et qu'il faudra de la place. Mais où seront les limites de la Ville de Lausanne dans cinquante ans ou cent ans ? Je ne sais pas. A priori, il vaudra mieux que les gens se souviennent, avec des photos, à quoi ressemblait notre proche campagne et l'endroit où ils allaient skier et se promener avec leurs enfants, parce qu'on risque de ne plus le reconnaître.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les propos du syndic nous surprennent et m'obligent à réagir. Visiblement, il est assez peu sensible à l'évolution de la législation sur l'aménagement du territoire et à la préservation du paysage. Je rappelle tout de même que plus de 70 % de la population lausannoise a voté pour la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire.

La Ville de Lausanne pourrait, dans sa politique, se montrer exemplaire en la matière, notamment quand elle est propriétaire de parcelles. Et quand on entend qu'au contraire, la

Commune de Lausanne s'oppose aux décisions cantonales, alors que le Canton veut faire appliquer la Loi sur l'aménagement du territoire et le Plan directeur cantonal, c'est pour le moins surprenant.

Le syndic justifie ce projet par le fait que c'est un coup parti. Mais, aujourd'hui, l'article 77 de la Loi sur l'aménagement du territoire prévoit d'empêcher la réalisation d'un projet conforme à une réglementation devenue inadaptée. On est clairement dans ce cas de figure. Il en va de même pour l'article 134, car la zone est manifestement trop étendue et ne répond pas aux critères des articles 48 et 51. Donc, bien que ce soit un coup parti, aujourd'hui, sur la base de l'évolution de la législation, le projet pourrait être refusé.

Le syndic parle aussi de construire en ville pour éviter les pendulaires. Regardons sur une carte où se situe ce projet. Ce n'est pas tout à fait en ville. Comment les gens qui habiteront ce lieu iront-ils travailler ? Comment se rendront-ils sur leur lieu de travail ? Il n'y a pas vraiment de transports publics, ou en tout cas pas à des fréquences adaptées. Les gens qui iront habiter là-bas seront clairement les pendulaires que, soi-disant, vous voulez éviter en construisant en ville. Ce n'est pas la ville, c'est en dehors du périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges ; ce n'est donc pas un territoire propice au développement de l'urbanisation de l'agglomération Lausanne-Morges. Pour nous, il faut simplement renoncer à ce projet.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Dans le propos de M. le syndic, je note que l'expression « un projet modeste » a été répétée plusieurs fois. On me rejoue la trignolette du « c'est pas gravologue ». Evidemment, c'est à chaque fois identique ; c'est comme le pouvoir, cela se grappille. On ne va pas construire 200 logements d'un coup à cet endroit, on en construit 20, et puis 10, puis 20, et les années passent, et puis on en construit encore une petite cinquantaine, puisqu'on a déjà bétonné et, finalement, l'endroit sera desservi par le bus. Et puis, on en construit encore 50. Au bout de quinze ans, on arrive effectivement à 200 logements, et on a réussi à bétonner les campagnes. Le pouvoir, comme la campagne, se grappille. Je salue d'ailleurs les propos de Valéry Beaud, qui relevait tout à l'heure l'inadéquation du projet avec l'endroit.

Enfin, encore par rapport à ce que disait M. le syndic, construire, c'est détendre le marché. Evidemment, c'est valable pour le reste du canton, mais ce n'est absolument pas valable pour Lausanne, pas uniquement pour l'hypercentre, pas uniquement pour la ville, mais aussi pour ses campagnes. Les enfants ne peuvent plus se loger sur place parce qu'effectivement, il n'y a plus suffisamment de logements, le marché n'est pas détendu. Mais on ne construit pas pour les enfants, on construit pour les nouvelles personnes qui arrivent. On en revient au problème initial : est-ce qu'on continue à croître de cette manière et à attirer du monde ? Ces constructions n'auront aucun effet sur la pénurie. J'adore quand la Municipalité se gargarise du mot « préservation ». On vient bétonner les campagnes et on se gargarise du mot « préservation ». Il n'y a rien de préservé ! Au contraire, c'est conquis.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne veux pas polémiquer concernant ce dossier, mais je rappelle à M. Beaud que nous allons déclasser des dizaines et des dizaines d'hectares dans ce secteur. Nous sommes engagés dans un plan de déclassement relativement important, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire. Après, on peut effectivement considérer que ces dix-huit logements que l'on va construire seront une violation fondamentale de la votation populaire. Je suis personnellement convaincu que non, qu'on est sur un projet modeste.

Pour M^{me} Messere, comme je l'ai dit aux opposants, et ce sera fait si le projet se réalise, les logements seront réservés en priorité à des personnes qui vivent à Vers-chez-les-Blanc et qui y ont des attaches. Nous procédons régulièrement de cette manière dans le cadre des projets immobiliers de la Ville. C'est un credo de la Municipalité depuis de nombreuses années, et c'est aussi mon credo. Quand nous construisons des logements en ville, nous les construisons d'abord pour celles et ceux qui y vivent et qui y travaillent. Et nous procéderons

aussi de cette manière à Vers-chez-les-Blanc. On parle ici de dix-huit logements, alors qu'on est engagés dans un plan extrêmement important de déclassement de terrains dans ce secteur.

Nous avons également augmenté la fréquence des transports publics. Ce n'est peut-être pas encore suffisant, monsieur Beaud, mais des efforts importants ont été faits par la Ville dans ce secteur en matière de transports publics.

Dernier point, c'est difficile de répondre à M. Gaudard. Le sentiment que nous avons, et cela répond peut-être aussi à la remarque de M. Beaud, c'est que l'Etat souhaite – ce sont en tout cas les signaux qui nous ont été donnés –, dans le cadre de cette proposition de classement, que la Ville de Lausanne revoie à la hausse ses propositions de déclassement dans le secteur de Vers-chez-les-Blanc, ce que nous sommes précisément en train de négocier avec l'Etat. On a effectivement, ici et là, quelques marges possibles pour augmenter les déclassements. Ceci dépendra un peu de cela, monsieur Gaudard. Après, quelles sont les chances du projet de M. Narbel au Tribunal ? J'ai franchement beaucoup de peine à vous répondre de manière précise. Je serais bien emprunté de le faire, puisqu'on ne sait jamais quelle est l'issue d'une décision de justice. Mais le sentiment que nous avons, c'est que cette proposition de déclassement est vraiment fondée sur le fait que l'Etat souhaite que nous augmentions les terrains que nous souhaitons déclasser dans ce secteur.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai une remarque par rapport à la dernière intervention de M. le syndic. M. le syndic s'est engagé fortement pour donner une préférence indigène par rapport à l'occupation de ces logements. Est-ce qu'il pourrait nous décrire, de façon un peu plus précise, quelles sont les mesures et les manières dont cette préférence sera mise en place ?

M^{me} Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je voulais réagir aux propositions de M. le syndic. La nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire demande qu'on construise plutôt à l'intérieur des villes et que l'on densifie. Or la réaction de M. le syndic par rapport à la pétition des riverains serait plutôt, au contraire, de construire tout de même, mais encore moins dense, dans une zone loin du centre. Cela va totalement à l'encontre de la volonté populaire, qui veut justement préserver ces terres agricoles d'un grand tenant et, au contraire, encourager la construction vers le centre. Je rejoins donc la demande de Valéry Beaud de réétudier la chose en s'y opposant.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai une question importante à M. le syndic. Vous serez confronté à un choix entre le déclassement de parcelles publiques et le déclassement de parcelles privées. Dans quelle direction irez-vous ? Est-ce que vous privilégiez en premier le déclassement des parcelles publiques et ensuite celles des privés ? Ou est-ce que vous irez au petit bonheur la chance en disant, par exemple, qu'une parcelle privée est mieux placée qu'une parcelle publique pour être déclassée ?

M. Grégoire Junod, syndic : – On sort un peu du débat. D'abord, j'aimerais dire que, si ce projet se réalise, vous aurez à vous prononcer, car nous sommes sur une parcelle communale et, le cas échéant, il faudra un droit de superficie. Vos compétences sont, dans tous les cas, réservées, y compris pour ceux qui manifestent du scepticisme aujourd'hui. Si nous souhaitons aller de l'avant, de toute manière, la décision reviendra à ce Conseil.

Pour répondre à M. Moscheni, aujourd'hui, et depuis une législature, tous les droits de superficie sur des parcelles communales prévoient que les logements sont d'abord réservés à des personnes qui vivent et travaillent à Lausanne ; et vous le savez, puisque vous êtes conseiller communal et que vous avez déjà voté des droits de superficie. C'est le cas aussi pour les logements de la Ville de Lausanne, car c'est dans les critères d'attribution, cela fait partie des conditions d'octroi des logements que de donner priorité à des personnes qui résident à Lausanne.

Nous le pratiquons depuis longtemps et cela fonctionne assez bien. Ce n'est évidemment pas une règle absolue parce que, parfois, vous ne trouvez pas de locataires qui répondent à ces critères ; mais c'est une règle de priorité. C'est, me semble-t-il, un bon système pour qu'on

puisse veiller à ce que la politique que l'on met en place en matière de logements profite d'abord à des personnes qui sont déjà à Lausanne, ou qui ont des attaches importantes avec notre Commune.

Pour répondre à la question de M. Gaudard, cela fera l'objet de discussions. Aujourd'hui, les projets de déclassement concernent quasiment exclusivement des parcelles publiques. Il y a peut-être aussi des efforts partiels à fournir par des propriétaires privés. C'est en gros ce que nous demande l'Etat. Mais il nous apparaît que si l'on travaille avec une approche un peu fine, qui n'est pas complètement dogmatique et qui permet de réaliser quelques projets, comme celui dont nous parlons ici de dix-huit logements et encore un autre dans ce secteur, on doit pouvoir trouver des solutions qui aboutiront à préserver de manière durable ces secteurs, en tout cas tant qu'ils ne sont pas en zone centrale d'agglomération. Mais cela prendra probablement encore quelques décennies. Cela permet de les préserver et, en même temps, de concrétiser des projets qui sont déjà partis en matière immobilière.

La discussion est close.

M. Henri Klunge (PLR), rapporteur : – A l'unanimité, la Commission des pétitions vous encourage à renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 72 voix contre 8 et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de collectif des riverains de la Maison-Blanche et consorts (174 signatures) : « Développement des Râpes : de la cohérence S.V.P. ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telles qu'Airbnb »

Rapport

Commission : M^{mes} et MM. Marlène Voutat (EàG), rapportrice, Alice Genoud (Les Verts), Jean Meylan (Soc.), Sarah Neumann (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Jacques Pernet (PLR), Bertrand Picard (PLR), Gianni-John Schneider (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, Logement et sécurité publique.

Rapport photocopié de M^{me} Marlène Voutat (EàG.), rapportrice

Présidence :	Madame	Marlène VOUTAT
Membres présents :	Mesdames	Than-My THRAN-NHU, remplacée par <i>M. Gianni SCHNEIDER</i> Sarah NEUMANN Séverine EVEQUOZ, remplacée par <i>Alice GENOUD</i>
	Messieurs	Jean MEYLAN Jacques PERNET Bertrand PICARD

Nkiko NSENGIMANA

Membres excusés : Mesdames Séverine EVEQUOZ
Than-My THRAN-NHU
Thérèse DE MEURON
Monsieur J.-Luc CHOLLET

Membre de la Municipalité : M. **Grégoire JUNOD**, directeur du Logement et de la sécurité publique (jusqu'au 30.06.16)

Membre de l'Administration Communale : Madame **Elinora KREBS**, cheffe du Service du logement et des gérances, Direction du logement et de la sécurité publique

Notes de séances : Madame **Cécile Salm**, assistante, Service du logement et des gérances, Direction du logement et de la sécurité publique. Avec nos sincères remerciements pour la qualité de ses notes.

Date : Jeudi 9 juin 2016, de 8h30 à 9h30, salle de conférence Chauderon 9, étage E1

Après les salutations d'usage, la présidente passe la parole à **M. Nsengimana** qui présente son postulat et évoque l'enjeu important et l'intérêt public de ce sujet dans le contexte actuel de pénurie de logements à Lausanne, où le taux de vacance se situe à 0.2%. Il pense que soustraire des objets loués en faveur d'Airbnb va saturer le marché et la concurrence déloyale qu'alimente cette plateforme n'est pas égale face au secteur hôtelier. Si Airbnb doit se situer au même niveau qu'un service hôtelier, elle doit dès lors, être astreinte aux mêmes conditions administratives et fiscales. Il conclut en affirmant qu'Airbnb répond clairement à un besoin, mais cette plateforme ne doit pas aggraver la pénurie de logements à Lausanne.

Discussion

Au deuxième paragraphe, il faut lire : « *L'article 262 du code des obligations permet au locataire (et non au sous-locataire) ...* ».

Airbnb ne profite qu'à une seule personne qui touche 5% environ sur chaque inscription. Ils sont en train de développer une plateforme « business » pour offrir des appartements à des hommes/femmes d'affaires. Cette nouveauté devrait encore entraîner une soustraction pérenne d'appartements du marché locatif.

Plusieurs commissaires indiquent n'être pas opposé au principe d'Airbnb lorsqu'il s'agit de la sous-location de son propre appartement pour une durée plus ou moins longue. Par contre, ils sont opposés quand il s'agit d'un appartement spécifiquement dévolu à la sous-location, à moins qu'il soit déclaré à l'autorité fiscale ou aux autorités de contrôle et que les conditions de location soient voisines de celles imposées au domaine hôtelier, afin de ne pas provoquer une sous-enchère.

L'hôtellerie suisse, semble-t-il, n'est pas contre la pratique d'Airbnb, mais la gêne réside dans le fait que les milieux hôteliers paient des taxes de séjour et la TVA contrairement à Airbnb. De plus, le propriétaire des appartements loués requiert certainement du personnel pour le nettoyage des locations et ce personnel devrait être soumis à la CCNT (Convention Collective Nationale de Travail).

M. Junod rappelle qu'Airbnb est à l'origine une plateforme d'échange permettant à des personnes s'absentant quelque temps de mettre en location leur logement (entièrement ou partiellement), leur permettant éventuellement de financer des vacances ou des déplacements. Cela relève de l'économie d'échange et il n'y a pas de raison pour les pouvoirs publics de s'y opposer, sauf lorsqu'il y a abus ou non-respect des règles. Il cite l'exemple d'un appartement à louer sur le site Airbnb au prix de CHF 297.– la nuit et disponible pour la location à l'année. Cette offre prouve clairement qu'il s'agit d'une soustraction du parc locatif, contraire à la loi et notamment à la LDTR (loi sur la démolition, transformation et rénovation de maisons d'habitation). Affecter un appartement standard à une location meublée équivaut à un changement des conditions de location (hébergement et non plus logement). Le paiement

de la taxe de séjour est par ailleurs obligatoire. L'inscription sur le site Airbnb ou autre plateforme, doit par ailleurs se conformer aux règles applicables à la sous-location du droit du bail. Dès lors, la personne doit avertir le bailleur de son vœu de sous-location, indiquer les conditions et la durée, attendre l'accord du bailleur y compris sur le montant du loyer qui ne peut dépasser 120% maximum du loyer initial.

Il précise toutefois que la location par Airbnb reste toutefois un phénomène relatif à Lausanne. La Ville intervient pour quelques cas de dénonciation, mais elle a peu de moyens. Prochainement, un courrier sera envoyé à l'ensemble des locataires de la Ville, de la Caisse de pensions et de la SILL (environ 4'800 locataires) pour leur rappeler les règles telles que les conditions locatives pratiquées, la limitation des jours sur l'année (env. 60 jours maximum) et l'acquiescement des taxes de séjour. En cas de non-respect de ce règlement, une demande de régularisation sera demandée et, en cas de conflit, pourra aboutir à une résiliation de bail. La Ville a également informé l'ensemble des ménages de la Commune des règles applicables pour ce genre de sous-location, dans le cadre d'une information donnée aux locataires.

S'il y a prise en compte de ce postulat, cela permettra à la Municipalité de faire un état des lieux intéressant. M. Junod informe qu'il y a plus de 300 logements sortis du marché immobilier pour Lausanne et les communes environnantes (après recherche, le chiffre officiel au début juin est de 306 locations – location ne correspondant pas forcément en entier).

Pour information et à compter du 1^{er} mai 2016, les Berlinoises ne pourront plus louer leur habitation entière pour des séjours de courte durée sur Airbnb, à moins d'une autorisation des autorités. Les propriétaires ne pourront désormais proposer à la location qu'une pièce de leur appartement ou de leur maison, pour une durée limitée. Concernant Berlin, cette ville dispose de compétences légales, contrairement à Lausanne.

Une commissaire demande si la Ville pourrait entreprendre une démarche d'informations auprès des gérances privées. Elle s'interroge également sur la gestion des logements par les personnes intermédiaires. M. Junod explique que ces personnes sont sous contrat de location ; elles s'occupent de toute l'intendance d'une location (ménage, clés, etc.) lors de longues périodes d'absence du locataire.

Conclusion(s) de la commission

La Commission **soutient et vote à l'unanimité** le renvoi du postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telles qu'Airbnb » à la Municipalité pour étude et préavis.

Discussion

M^{me} Sarah Neumann (Soc.), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Airbnb n'est pas nouveau. A l'étranger, mais aussi en Suisse, on connaît depuis belle lurette les fameux B&B (*Bed and breakfast*). En Suisse alémanique, on voyait souvent dans les villages des pancartes *Zimmer frei*. Il s'agissait souvent de personnes qui avaient une maison et dont les enfants étaient sortis du cocon familial ; ils étaient contents de louer une chambre de temps à autre aux personnes de passage. Ce qui a changé, c'est le développement d'internet, et donc la façon de promouvoir ce type d'hébergement. Cela a donné naissance à des intermédiaires et aussi à une prolifération de ce type d'hébergement.

A Lausanne, par exemple, une personne gère plus de 100 adresses de logements type B&B. Le PLR n'a pas pour vocation de freiner la liberté d'entreprendre – au contraire – et c'est une liberté d'entreprendre qui correspond à une réalité du marché. Nous sommes tout à fait favorables à renvoyer ce postulat à la Municipalité pour deux raisons essentielles. La première, pour ne pas distordre la concurrence, il semble important que ce type d'hébergement paie également les taxes de séjour. Je déclare ici mes intérêts, puisque je suis moi-même dans le milieu de l'hébergement en tant qu'hôtelier. En effet, il s'agit d'héberger

des personnes de passage qui bénéficient des avantages que la Ville met à leur disposition. De plus, s'ils emploient du personnel pour faire des nettoyages, il faudrait qu'ils salarient ce personnel à la hauteur de la convention collective nationale de travail, et qu'ils répondent également aux règles d'hygiène pour tout ce qui touche à la nourriture et à la boisson, en fonction de la Loi sur les auberges et débits de boissons.

Le deuxième point qui semble important, c'est que, je crois, il y a des hébergeurs qui bénéficient de logements subventionnés qui appartiennent à la Ville. Là aussi, il faudrait que les personnes qui mettent à disposition des chambres soient soumises à contrôle de façon à ce qu'il n'y ait pas distorsion de concurrence. En résumé, nous sommes favorables à ce type d'hébergement commercial, qui correspond à un besoin. Pour les raisons que j'ai évoquées, nous aimerions appuyer le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – L'économie de partage, donc mettre en commun des biens dont on n'a pas l'utilité tous les jours grâce aux outils de communication du XXI^e siècle, est un système qui se développe pour de nombreux aspects de notre vie quotidienne et qui est évidemment intéressant sur le plan économique et sur le plan écologique ; bref, c'est du bon sens.

Avons-nous tous besoin d'une voiture individuelle si nous nous en servons une fois par semaine ? Notre perceuse ou notre tondeuse à gazon ne pourrait-elle pas être partagée entre plusieurs foyers ? Notre chambre d'amis, utilisée quatre fois l'an, ne pourrait-elle pas permettre à des inconnus de dormir à Lausanne à bon prix, tout en nous permettant, à nous, habitants, de faire des rencontres et de partager des informations sur notre ville ? Pour autant, comme tout système, celui de l'économie de partage comprend des limites. C'est le cas lorsque, pour des raisons financières, les biens prévus pour un usage donné en sont retirés pour faire du profit aux dépens des habitants et des commerçants locaux. C'est cela qu'il convient d'étudier plus finement dans le cadre du postulat déposé par M. Nsengimana.

Si je suis largement favorable à la vision initiale du site de logement, soit de mettre à disposition d'autrui des biens immobiliers au moment où l'on n'en profite pas soi-même, il y a un risque de voir certains biens retirés d'un marché déjà très tendu, car le système de location à la semaine engage moins le bailleur et induit un profit nettement plus élevé. Plus que de réglementer, il s'agit de réguler, d'informer sur les bonnes pratiques et de mettre des limites pour éviter tout retrait d'appartements dédiés à la location du marché du logement. En ce sens, le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce texte à la Municipalité.

M^{me} Véronique Beetschen (Les Verts) : – Issu de l'économie dite de partage, Airbnb est en réalité devenu un juteux business. En Suisse, plus d'un bien offert sur cinq est proposé par des utilisateurs qui louent au moins trois, voire beaucoup plus d'objets, sans pour autant être soumis aux mêmes contraintes que les hébergeurs professionnels. Dans un certain nombre de cas, les logements proposés par ces loueurs en série ont été retirés du marché de la location longue durée pour être transformés en location à court terme à des tarifs hôteliers. On est alors bien loin de l'échange à la bonne franquette entre particuliers.

Ces pratiques sont susceptibles d'accroître la crise du logement et relèvent de l'abus. Les Verts ne sont pas opposés à Airbnb. Cette manière de voyager permet souvent de belles rencontres et de riches expériences humaines. Mais il faut reconnaître que les activités de cette plateforme soulèvent de nombreuses questions, par exemple sur le plan fiscal, sécuritaire et de la concurrence. Elles devraient donc être mieux cadrées, notamment pour éviter un impact négatif sur le marché du logement local. C'est pourquoi le groupe des Verts soutient le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Les questions que pose ce postulat sont pertinentes. Il peut exister des abus, qu'il s'agit ici de dénoncer clairement. Dans le cas d'une location privée, c'est-à-dire hors location de la Ville, de la Caisse de pensions ou encore de la SILL, la sous-location doit respecter des règles ; le Code des obligations est très clair à ce sujet. Il y a aussi la question de la taxe de séjour. Les règles sont bien entendu applicables aussi à des locations

publiques et tout abus doit être dénoncé. Je pense notamment à la sous-location d'appartements subventionnés dans le cadre d'Airbnb.

Je suis content d'entendre que M. Pernet a un a priori positif sur Airbnb, malgré les quelques réserves qu'il a formulées, que je partage. Je suis un peu surpris parce que son groupe au Grand Conseil a déposé un postulat pour réglementer Airbnb dans le Canton de Vaud, en parlant de problèmes d'hygiène, de commerce fiscal, etc. J'ai un peu l'impression que certains déforment le libéralisme et que cette défense s'arrête lorsqu'on remet en question les intérêts de certains groupes, notamment les hôteliers.

Maintenant, il ne faut pas oublier que le système Airbnb est aussi bon pour le consommateur. Il ne s'agit pas ici de le dénoncer pour les locations à Lausanne à cause d'une pénurie de logements et de partir ensuite en vacances à Paris, Barcelone ou New York en utilisant cette plateforme ; il faut être cohérent. Il faut dénoncer les abus, mais ne pas interdire la pratique d'Airbnb qui, dans de nombreux cas, outre la question financière, est très commode pour les familles ; elle l'est en tout cas plus que l'hôtel. Nous ne sommes pas à Berlin, ni à Paris et, pour l'instant, ce système de location n'est pas la cause de la pénurie de logements que nous vivons à Lausanne. Si nous devons combattre la pénurie de logements, je vous invite d'ailleurs à accepter la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), sur laquelle nous voterons dans deux mois.

Aujourd'hui, en Suisse, avec le franc fort et les tarifs des hôtels souvent prohibitifs, Airbnb est une bonne alternative et représente une ressource non négligeable pour notre tourisme, qu'il s'agit de ne pas tarir. N'oublions pas non plus nos commerces, pour qui ce type de tourisme est appréciable. Je me prononcerai, avec le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et préavis. Mais nous resterons très vigilants à la réponse qu'elle y donnera.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Si, en son temps, j'ai signé le postulat de notre ancien collègue Nsengimana sans hésitation, c'est parce que je crois que c'est un cas d'espèce, qui se produit également avec les taxis, et qui se produira de plus en plus à l'avenir. C'est une dérégulation sauvage de tout ce qui a fait la paix sociale et la prospérité de ce pays. C'est-à-dire que, sous couvert et prétexte de concurrence, et avec des moyens modernes, on s'attaque aux fondements de ce qui a fait notre prospérité, soit la notion de solidarité.

Qui va payer nos retraites, qui va payer nos chômeurs, qui va payer nos handicapés, nos malades, si l'on ne peut plus taxer le travail au profit d'un bénéficiaire à court terme ? C'est excessivement dangereux. J'appartiens à une profession qui valorise l'effort individuel, le travail, jour après jour, mais une profession qui est extraordinairement cadrée et qui ne pourrait pas s'exercer si elle ne bénéficiait pas de la solidarité, via la fiscalité, de chacun d'entre vous. Et je crois que c'est extrêmement néfaste et pernicieux de commencer à démonter ce qui a fait les bases de notre prospérité et de notre paix sociale. C'est la raison pour laquelle j'ai pris en considération ce postulat et je vous invite à en faire de même.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutient ce postulat, parce que nous sommes préoccupés par la tendance que pourraient avoir certains habitants peu scrupuleux à soustraire de manière systématique des logements du marché de la location ordinaire pour en faire une pratique commerciale. Ce qui contribue, comme certains de mes préopinants l'ont dit, à accroître la pénurie de logements. Cette pratique est d'ailleurs condamnée. La soustraction de la mise en location est condamnée par la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR).

Cela dit, à l'inverse, il faut aussi se méfier des pratiques de certaines gérances, ou certains bailleurs, qui tireraient prétexte d'une utilisation occasionnelle d'Airbnb, par exemple, des locataires qui loueraient leur appartement quand ils partent en vacances. Ils pourraient ainsi les expulser afin de relouer plus cher. Il faut rappeler que la loi vaudoise est bien assez stricte sur les conditions de sous-location. Il faut être clair sur le fait que nous n'attendons pas que la Municipalité travaille sur un préavis qui stigmatiserait des locataires utilisant Airbnb de manière occasionnelle. Il faut lutter contre un commerce systématique avec Airbnb via des

retraits d'appartements du marché locatif sur la durée. Nous soutenons donc la prise en compte de ce postulat avec cette réserve.

Il faut aussi soulever la question de la fiscalité, puisque l'imposition de ces grandes multinationales – comme c'est le cas d'Airbnb ou Uber – est un vrai enjeu et un vrai défi pour les collectivités publiques. Au-delà du paiement de la taxe de séjour, quelle garantie a-t-on que les activités commerciales et les bénéfices dégagés par Airbnb sur le territoire lausannois sont imposés et reversés aux caisses publiques, cantonales et communales ? La Municipalité peut-elle éventuellement déjà nous éclairer sur cet aspect ?

M. Denis Corboz (Soc.) : – Je me réjouis de ce débat, notamment d'entendre la droite de l'hémicycle revenir à de meilleures intentions vis-à-vis de la mal nommée économie de partage. Je me demande de quel œil l'aile entrepreneuriale de la droite verrait le fait que l'on puisse commander des électriciens par téléphone portable et démanteler ainsi complètement le marché.

Cela me rappelle l'affaire Uber – le parallèle est facile. Malheureusement, les taxis sont moins bien représentés dans cet hémicycle. On peut aussi penser aux femmes de ménage ; il y a peu de représentants des femmes de ménage dans cet hémicycle. Nous avons des hôteliers, qui comprennent la difficulté et la cassure du marché que ce genre de pratique engendre, et je me réjouis – sans rire et sans humour, cette fois-ci – de voir une droite, sérieuse et entrepreneuriale, s'inquiéter de la distorsion de concurrence que ce nouveau genre de marché peut engendrer.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Notre groupe, le PLC, est très réservé concernant ce postulat. En effet, nous estimons que le niveau d'intervention n'est pas le bon. Ce débat pourrait avoir lieu au Grand Conseil ou au Conseil national, mais on ne voit pas la nécessité d'avoir ce débat au Conseil communal, si ce n'est pour parloter entre nous ; c'est la seule chose que nous pouvons faire.

De manière générale, c'est clair que nous sommes pour la liberté de marché et la liberté de commerce. On se pose des questions concernant la déréglementation, comme l'a fait M. Chollet, mais, au-delà de la déréglementation, il y a l'évolution de notre société en général. Si nous luttons aujourd'hui contre cette évolution, elle nous rattrapera à l'avenir et on sera bien obligé d'admettre qu'elle se fera d'une manière ou d'une autre. Bien sûr, on peut discuter de la nécessité de réglementer, mais à ce niveau, comment allons-nous réglementer dans notre petite Commune à l'échelle du monde ? C'est bien de ce niveau qu'on discute.

Si nous voulons réglementer, il faut une loi. Si nous voulons légiférer, nous devons passer au niveau cantonal. Quant on parle d'une sous-location abusive, je mets au défi quiconque dans cette salle de se mettre d'accord sur ce que cela signifie. Il y a cent personnes dans cette salle, même si on n'est pas tous là, et nous aurons cent avis différents pour savoir ce qu'est une sous-location abusive. Ce n'est pas très simple à définir. Le groupe PLC acceptera le renvoi à la Municipalité, mais voit plutôt la nécessité d'un classement de ce postulat.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je voudrais rebondir sur les propos de M. Donzé. Je ne sais pas si je me suis mal exprimé ou si vous m'avez mal compris ; c'est soit l'un, soit l'autre. J'ai dit que nous n'avons rien contre ce type d'hébergement, et que c'est la liberté d'entreprendre, la liberté de commerce. Mais, et là je rejoins tout à fait mes collègues du Grand Conseil, il est nécessaire d'avoir des règles claires que ce soit au niveau du salaire du personnel, des taxes de séjour, des règles d'hygiène, voir s'il y a plusieurs logements sous le même toit, les règles au niveau de l'ECA et de l'incendie.

Effectivement, comme M. Voiblet l'a répété, c'est au niveau cantonal que l'on vote des lois. Par contre, au niveau communal, il est important que nous traitions aussi ce sujet, parce qu'il y a des appartements qui sont propriété de la Ville et qui sont dévolus aux courts séjours Airbnb. C'est là que la Commune a un rôle à jouer.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Je suis allé faire un petit tour sur le site internet d'Airbnb et je lis entre autres : « Devenez hôte de votre logement, que vous ayez un chalet à la montagne ou

simplement une chambre d'amis. Augmentez vos revenus en accueillant des voyageurs. » Enfin, vous pouvez gagner de l'argent en devenant co-hôte, en aidant d'autres hôtes de votre quartier à gérer leur logement, par exemple. La plateforme Airbnb m'a l'air d'être assez commerciale. Elle a son siège aux Etats-Unis, et j'imagine que ce sont aussi, malheureusement, des pertes fiscales importantes pour les collectivités locales comme la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. Je ne sais pas si c'est vraiment de l'économie de partage ou si c'est plutôt un business. J'ai l'impression que c'est plutôt un business cette histoire. Je soutiens le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Pierre Ethenoz (PLR) : – Si on parle d'Airbnb, il faut aussi dire que cela peut compléter une offre en logements à Lausanne qui peut être insuffisante lors de grandes manifestations. Des gens vont loger à Genève, à Montreux ou même en Suisse alémanique lors de certaines manifestations à Lausanne. C'est une offre complémentaire, et ces personnes consomment dans notre ville, vont dans les commerces et achètent aussi dans les magasins et autres restaurants. Il faut voir l'impact économique qu'une telle activité peut avoir sur la ville.

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – J'aimerais revenir sur le fait que ce ne serait pas un sujet à débattre au niveau communal. Il me semble pourtant que la législation sur la taxe de séjour est un règlement intercommunal. Ce règlement, pour ce que j'ai pu voir en le parcourant, n'indique rien sur les taxes à appliquer dans le cas d'une sous-location dans le cadre de Airbnb. Il me semble donc qu'il fait sens pour la Commune de se pencher sur ce problème. C'est effectivement quelque chose qui pourrait être réglée au niveau communal.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je suis désolé, mais c'est mon métier, et M^{me} Aude Billard a dit quelque chose de faux. La taxe de séjour est payée par toute personne qui loge dans la ville et qui n'y a pas ses papiers déposés. Cela peut être un étudiant inscrit dans une Université ou dans une école. La sous-location en fait partie. Au moment où l'on héberge quelqu'un, on est censé payer la taxe de séjour. Mais le syndic, en tant que vice-président de Lausanne Tourisme, pourra certainement nous dire de quoi il retourne.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me permets de répondre à la place du syndic en ce qui concerne la taxe de séjour. M. Pernet a raison, la taxe de séjour doit être prélevée, y compris pour les personnes qui utilisent Airbnb, et c'est bien l'objectif que nous allons poursuivre, dans la mesure où nous devons travailler sur ces questions afin de faire respecter l'équité, ou une sorte d'égalité, par rapport à la concurrence qui peut être déloyale.

La discussion est close.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.), rapportrice remplaçante : – La commission a soutenu et voté à l'unanimité le renvoi du postulat de M. Nkiko Nsengimana à la Municipalité pour étude et préavis.

Le postulat est pris en considération avec 6 avis contraires et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telles qu'Airbnb » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Myrèle Knecht et consorts : « Pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Valéry Beaud (Les Verts), Jean-Marie Chautems (Soc.), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Myrèle Knecht (Soc.), Bertrand Picard (PLR), Karine Roch (Les Verts), Sandrine Schlienger (UDC).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal (absent).

Rapport polycopié de M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice

Présidence :	Anne-Françoise DECOLLOGNY (PS)
Membres présents, Mmes et MM.	Jean-Marie CHAUTEMS (PS) Myrèle KNECHT (PS) Sandrine SCHLIENGER (UDC) Eddy ANSERMET (PLR) Bertrand PICARD (PLR) Valéry BEAUD (Les VERTS) Karine ROCH (Les VERTS) Magali CRAUSAZ MOTTIER (LA GAUCHE)
Membres excusés, Mmes et MM.	Diane WILD (PLR) Maurice CALAME (PLR) Elisabeth MULLER (Les VERTS) Maurice MORENO (UDC) Lauriane BOVET (La GAUCHE) Alix-Olivier BRIOD (PLR)
Membres absents :	--
Représentante de la Municipalité	Mme Christelle BENAGLIA, Adjointe au chef du service des Routes et de la Mobilité
Notes de séances	Mme Aline D'ONIA, Secrétaire administrative Routes et Mobilité, que nous remercions pour son excellent travail
Représentants de la Municipalité excusés :	M. Olivier FRANÇAIS, directeur des Travaux M. Patrick ETOURNAUD, chef du service Routes et Mobilité

Lieu : Administration communale, Rue du Port-Franc 18, salle 469

Date : Vendredi 20 mai 2016

Début et fin de la séance : 9h00 à 10h10

La présidente passe la parole à Mme Benaglia qui excuse l'absence de MM. Olivier Français et Patrick Etournaud. Puis la présidente passe la parole à la postulante.

La postulante met en évidence la proximité des deux quartiers Entre-Bois et Vieux-Moulin sur le plan géographique alors qu'une topographie particulière les sépare. La Louve en effet a creusé un vallon relativement profond et le passage d'un côté à l'autre n'est pas aisé.

Elle rappelle que le projet d'établissement C.-F. Ramuz prévoyait la création d'une passerelle (préavis 277 du 16 octobre 1997) qui aurait raccourci et facilité le trajet, qui a été refusée par le Conseil communal. Plus rien n'a été fait ensuite.

La passerelle créée dans la partie supérieure du vallon a permis de rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Maillefer, mais ce n'est pas le cas dans la partie inférieure. Les écoliers de l'établissement scolaire C.-F. Ramuz doivent passer à pied d'Entre-Bois au collège du Vieux-Moulin pour se rendre dans les salles de gymnastique et ce trajet prend 12 minutes. De ce fait les élèves sont souvent en retard. Un cheminement mieux adapté à cette réalité permettrait aux élèves de faire le parcours en 6 minutes. Par ailleurs ce chemin manque de sécurité et de luminosité (selon la saison). Un entretien plus soutenu (enlèvement des branches, tailles de l'herbe et mise en place de nouveaux copeaux, etc.) permettrait déjà d'améliorer la situation.

Le postulat propose également, par la création d'une passerelle, d'un pont ou de toute autre liaison piétonne de passer d'un quartier à l'autre, la revalorisation d'une promenade proche du centre-ville, et la mise en valeur de la nature en ville. La passerelle « Maillefer 2 », qui est prévue, ne résout pas le problème des écoliers, puisqu'elle se situe au nord du site (cf. plan en annexe).

Mme Benaglia présente les informations suivantes :

Dans le cadre du PALM 2012, il est en effet prévu une passerelle « Maillefer 2 », en continuation de la passerelle existante et le préavis octroyant le crédit d'étude a été accepté. Elle confirme que le gabarit devrait être identique, dans le but de répondre aux normes de sécurité en vigueur en cas de mixité piétons-vélos.

S'agissant du bas du quartier, une 3^e passerelle (appelée « passerelle d'Entre-Bois) est prévue dans le cadre du PALM 2016B. L'idée est de s'appuyer sur la toiture du dépôt des tl et sa construction pourrait être envisagée entre 2023 et 2026. Le schéma présenté indique que la passerelle se situerait dans la partie inférieure du dépôt tl.

S'agissant du chemin existant, le Service cantonal des forêts est opposé à tout aménagement en dur avec éclairage, dans le cadre des traversées piétonnes en forêt. Le canton n'autorise que des revêtements perméables de type copeaux, ce qui rend le trajet inaccessible aux deux-roues.

Les commissaires s'expriment sur le postulat et sur la présentation faite par Mme Benaglia :

Un meilleur entretien du chemin existant serait d'ores et déjà un « mieux » en attendant la réalisation de la passerelle prévue, vu les délais de réalisation.

Il apparaît qu'il n'est pas possible de réduire le gabarit des passerelles prévues compte tenu des exigences légales pour faire cohabiter piétons et vélos.

Un passage utilisant le toit du dépôt tl permettrait d'éviter une construction ayant trop d'emprise sur la forêt.

Pourquoi le délai prévu au départ pour une réalisation de la 3^e passerelle en 2019-2020 a-t-il été repoussé à 2023-2026 ? Réponse : il a fallu reconsidérer la priorisation des investissements. La passerelle d'Entre-Bois a été mise en priorité B dans le PALM 2016. Le montant d'ores et déjà prévu (et qui pourrait être dépassé en fonction de la variante retenue) est de Fr. 1'300'000.

Il apparaît que cette 3^e passerelle (nommée « passerelle d'Entre-Bois) prévue au sud du vallon dans le cadre du PALM 2016B pourrait être située soit au haut du dépôt tl soit au bas, les deux variantes étant actuellement à l'étude. Pour les commissaires, la passerelle par le nord du dépôt tl serait à privilégier, car elle répondrait mieux aux besoins des écoliers (à vérifier). Ce dont Mme Benaglia prend bonne note.

Plusieurs commissaires considèrent que, vu que cette 3^e passerelle est programmée, le postulat devient sans objet.

D'autres considèrent que le postulat devrait être reformulé pour éviter les malentendus sur le terme « passerelle ». Car ce terme fait clairement référence à celles existantes, celle de « Maillefer 1 » en particulier, qui est un ouvrage relativement lourd, qui a nécessité la destruction de nombreux arbres. De plus, le passage via le dépôt des tl devrait être privilégié.

Pour d'autres commissaires, il apparaît aussi que la formulation de la dernière phrase du postulat devrait être reprise afin de ne plus parler de « traversée de la Louve et de la forêt » sous forme de passerelle en raison de son impact sur la forêt et le paysage, une passerelle- ou plutôt un passage - devant se faire de préférence via le toit du dépôt tl de manière à minimiser ledit impact.

Le postulat devrait être accompagné d'un vœu indiquant la nécessité de soutenir la réalisation plus rapide de la passerelle d'Entre-Bois.

Le vœu proposé est le suivant :

« La commission soutient le développement du projet « Passerelle d'Entre-Bois » projeté dans le cadre du PALM, via le toit du dépôt tl et souhaite qu'il soit réalisé le plus rapidement possible ».

Le vœu est adopté à l'unanimité de la commission.

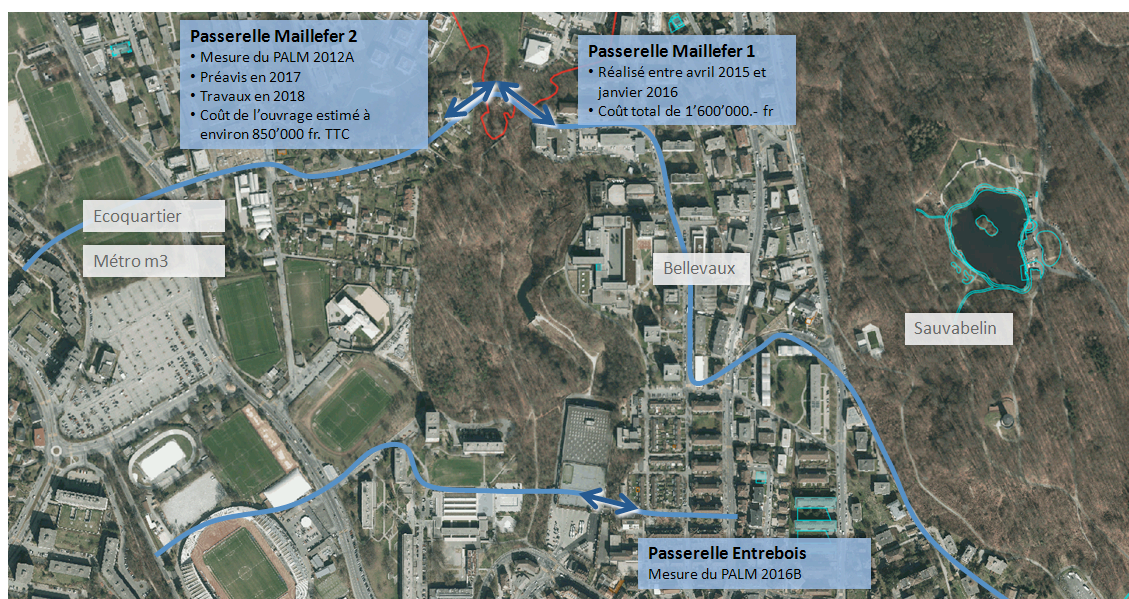
Nouvelle formulation de la dernière phrase du postulat :

« Pour toutes ces raisons nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'un cheminement piétonnier raccourcissant le passage entre les deux quartiers, en particulier pour les écoliers. »

Vote du renvoi du postulat à la Municipalité avec sa nouvelle formulation :

- 7 voix pour
- 1 voix contre
- 1 abstention

Annexe : plan du site et des passerelles



Discussion

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La commission a émis un vœu concernant ce postulat. Elle a également modifié la formulation de la demande de la postulante.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Le PLR n'est pas opposé à la mobilité douce, quoique. Concernant d'autres installations revendiquées par le groupe des Verts, après que ces réalisations soient faites, ils s'étonnent de la déforestation et des coûts. Compte tenu du fait que nous avons soutenu le budget présenté par la Municipalité, nous aimerions qu'elle veille aux moyens d'économies et de rationalisation dans des cas de ce genre, de telle sorte que l'on mesure bien les besoins de ces accès et de ces passerelles, pour qu'elles ne soient pas dévolues aux scooters et autres cyclomoteurs au désavantage des mamans avec les poussettes. Elles doivent être attribuées à un but bien précis et non uniquement faire joli dans le paysage, même si les forêts tendent à en pâtir.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – Je me permets de changer de casquette et de parler au nom du groupe socialiste. Le postulat pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin part du constat que le trajet entre les deux sites est relativement long. Il faut rappeler qu'il s'agit de l'établissement scolaire C.F.-Ramuz et qu'il y a deux sites, Entre-Bois et Vieux-Moulin. Les élèves d'Entre-Bois doivent en effet descendre au fond du Vallon de la Louve pour rejoindre les salles de gym, qui se situent de l'autre côté, dans le collège du Vieux-Moulin. Il faut presque un quart d'heure pour faire le trajet sur un chemin forestier, non déneigé, non éclairé, qui va jusqu'au dépôt tl, qu'il contourne par un escalier. Cela rend le passage impossible pour certaines catégories d'usagers, dont les enfants en poussette. Par ailleurs, dès la nuit tombante, vers 17 h ou 17 h 30 actuellement, la visibilité est quasi nulle.

Ce chemin pose donc un certain nombre de problèmes à la fois pratiques et de sécurité. Le but du postulat était de proposer la création d'une passerelle ou d'une autre forme de cheminement qui raccourcirait le trajet, le sécuriserait et le rendrait plus facilement praticable.

De plus, cela permettrait aussi de mettre en valeur cette forêt proche du centre-ville, mais souvent ignorée de bon nombre de Lausannois. Durant la séance de commission, la représentante du Service des routes et de la mobilité nous a indiqué qu'une passerelle était d'ores et déjà prévue dans le cadre du PALM 2016 b), et qu'il était prévu qu'elle utilise le toit du dépôt tl, avec des variantes possibles ; la réalisation est repoussée à 2023 ou 2026, ce qui fait tout de même presque une dizaine d'années.

La discussion n'a pas remis en question l'opportunité d'améliorer le passage entre les deux versants, mais l'idée d'une passerelle rappelait à beaucoup que la passerelle Maillefer n'a pas convaincu ; on vient d'ailleurs d'entendre un certain nombre de critiques, tel ouvrage conséquent ou l'abattage de nombreux arbres ; le délai de réalisation est également apparu comme trop long.

Les commissaires ont aussi clairement exprimé leur avis. D'après eux, ce passage sur le toit du dépôt tl devait être situé au nord dudit dépôt pour être utile aux écoliers plutôt qu'au sud, puisque ces deux variantes doivent être étudiées, selon les dires de M^{me} la représentante de Routes et mobilité. La réalisation de ce passage sur le toit du dépôt tl plutôt qu'une passerelle a incité les commissaires à émettre un vœu, que je me permets de vous lire : « La commission soutient le développement du projet 'Passerelle d'Entre-Bois' projeté dans le cadre du PALM, via le toit du dépôt tl, et souhaite qu'il soit réalisé le plus rapidement possible ».

Au vu de ces informations et du vœu, voté à l'unanimité par la commission, la demande du postulat a été reformulée : « Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'un cheminement piétonnier raccourcissant le passage entre les deux

quartiers, en particulier pour les écoliers ». Cette formulation laisse, en effet, une plus grande marge de manœuvre à la Municipalité pour qu'elle trouve la meilleure solution possible.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – En complément des propos de M^{me} Decollogny, et sans vouloir répéter ce qu'elle dit, je donne quelques éléments pour justifier la nouvelle formulation et le vœu.

Les Verts sont naturellement favorables à un renforcement du réseau de mobilité douce et de son attractivité. Il est évident que nous soutenons le principe évoqué dans le titre du postulat de M^{mes} Knecht et Decollogny, à savoir de rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et du Vieux-Moulin par un chemin praticable, été comme hiver, pour les raisons évoquées par M^{me} Decollogny. Nous ne pouvions par contre pas accepter la formulation initiale, puisque celle-ci parlait d'étudier la possibilité d'un cheminement piétonnier facilitant la traversée de la Louve et de la forêt en toutes saisons, et de rapprocher ainsi ces deux quartiers. C'est pourquoi nous avons demandé la reformulation de la conclusion du postulat.

Pour nous, il n'était en effet pas imaginable de renforcer le cheminement au travers de la rivière et de la forêt du Bois-Mermet, milieux naturels d'intérêt, qui sont déjà parcourus par de nombreux cheminements et soumis à de très fortes pressions humaines. Nous craignons notamment la réalisation d'une passerelle supplémentaire en plein cœur de la forêt, comme elle avait été imaginée en 2002, d'autant plus que le projet d'agglomération Lausanne-Morges de deuxième génération en prévoyait justement une – celle dont a parlé M^{me} Decollogny – un peu plus au sud, via le toit du dépôt des tl. C'est donc bien cette passerelle via le toit du dépôt des tl de la Borde que nous soutenons, qui était inscrite en priorité B dans le PALM de deuxième génération, en cours d'élaboration au moment de la commission. Elle était donc en priorité B et, malheureusement, elle était maintenue en priorité B dans le PALM de troisième génération.

Vu l'unanimité qui se dégageait pour le soutien à ce cheminement par le toit des dépôts, et non pour une nouvelle réalisation dans le Bois-Mermet, avec tous les problèmes posés par la passerelle de Maillefer – j'y reviendrai plus tard dans le cadre de l'interpellation qui y est consacrée –, j'ai proposé un vœu, afin de favoriser cette mesure qui, pour nous, est vraiment urgente. Ce vœu a été accepté à l'unanimité de la commission.

C'est vrai que, hier soir, en consultant le PALM, j'ai eu le plaisir de voir que ce projet a été avancé et n'est plus en priorité B ; il est désormais en priorité A, avec le début des travaux prévus pour 2021. Le PALM de troisième génération vient d'être signé et déposé dans sa version finale.

Je remercie vivement tous les commissaires pour leur soutien au vœu. La discussion intéressante qu'on a eue en commission a visiblement permis de gagner quatre ans pour ce projet. Les habitants et les écoliers de la région vous remercieront tous. Cette nouvelle passerelle permettra de relier de manière plus directe les quartiers de Bellevaux et Entre-Bois au Vieux-Moulin et aux Plaines-du-Loup. De plus, comme l'a dit M^{me} Decollogny, elle sera utile pour les déplacements scolaires, puisque de nombreux écoliers peuvent être enclassés d'un côté ou de l'autre.

Même si elle ne correspondait pas à la demande initiale des postulantes, nous estimons que cette passerelle par le toit du dépôt des tl est vraiment la solution idéale, car elle répond encore mieux aux besoins présentés dans le postulat. Dans ces conditions, on soutient la prise en considération du présent postulat et on vous invite à en faire de même.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Pour le Parti libéral-conservateur, ce postulat ne devrait plus avoir de raison d'être. La future passerelle est au programme pour faire suite à la première passerelle, qui a déjà donné matière à discuter il y a quelques semaines. A la lecture du rapport, nous comprenons bien les préoccupations des postulants. Ceux-ci espèrent que la future passerelle ne sera pas aussi imposante que la première. Le Parti libéral-conservateur appuiera les déterminations de la commission et espère que cette passerelle ne se transformera pas en pont népalais.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) : – Habitant près du quartier du Vieux-Moulin, j'ai bien pris connaissance de ce postulat. Il est important de pouvoir améliorer le trajet des élèves, qui doivent parcourir, pendant une douzaine de minutes, le trajet pour aller de la salle de gym à l'école, et vice et versa. Il serait bien d'améliorer le cheminement dans la forêt et de pouvoir l'entretenir en attendant qu'une passerelle soit construite, afin d'éviter les risques d'accident. Le groupe UDC soutient ce postulat en souhaitant que, si une passerelle devait être construite, celle-ci soit construite de préférence via le toit du dépôt tl, de manière à minimiser l'impact d'une grosse passerelle ailleurs dans la forêt.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Ce n'est pas la première fois qu'une telle demande de construction de passerelle est faite au sein de ce Conseil communal. M. Beaud a parlé de 2002, mais une telle demande avait déjà été faite bien antérieurement. Ce projet avait été abandonné vu la dangerosité qu'il présentait pour les enfants. Loin de moi l'idée de ne pas vouloir construire un chemin pour alléger leur trajet, mais encore faudra-t-il que des mesures de prévention soient prises.

Je me souviens que, lors du premier projet, le problème de l'éclairage avait été évoqué. Je viens d'entendre qu'il est prévu dans l'actuel projet. En effet, ces jours, il fait déjà presque nuit à la sortie de l'école. Il faudra donc être vigilant par rapport à ce problème. De plus, faire traverser des enfants seuls dans une forêt n'est pas sans danger. Si un tel trajet devait être prévu et construit, des mesures de prévention et de sécurité devraient être proposées en même temps.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – J'ai une remarque. On a parlé d'éclairage. Savez-vous dans quel état était l'éclairage dans la nouvelle passerelle où, il y a encore peu de temps, je me suis fait photographier ? Il n'y a plus une lampe entière. Visiblement, cela fait des mois. Avec un peu de chance, elles ne sont toujours pas réparées. Concernant le passage dans la forêt, oui, c'est vrai, c'est comme dans la comptine, il n'y a pas que les loups qui sont gros et méchants, c'est sûr. Mais peut-être qu'une solution sera trouvée.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je ne vais pas intervenir longuement, car il s'agit de la prise en considération d'un postulat, mais je voulais vous donner les informations suivantes. Il n'y a rien de secret. M. Valéry Beaud, qui est très attentif aux différentes publications, aura noté que la Municipalité a anticipé le vœu de la commission. Nous avons avancé de quatre ans le projet prévu à l'origine en mesure B du PALM 2016 ; il figure désormais en mesure A. La passerelle pourrait donc être construite quatre ans plus tôt et sa réalisation est prévue à l'horizon 2019, au lieu de 2023.

Il est vrai que nous devons concilier des intérêts divergents sur ces thématiques de passerelles ou plus généralement de mobilité douce et de franchissement des différents vallons de la ville. Nous devons préserver la nature et favoriser une mobilité douce, qui diminue le nombre de déplacements motorisés, et c'est ce que nous essayons de faire. En l'occurrence, en ce qui concerne les améliorations du cheminement passant dans la forêt, l'Etat a une position très ferme : il veut que ce cheminement reste le plus naturel possible, et c'est évidemment tout à fait compréhensible comme position en regard de la préservation de la nature. Nous réfléchirons afin de proposer une passerelle qui impacte le moins possible la nature : elle passera vraisemblablement via le dépôt des tl. Nous avons clairement l'intention d'aller dans ce sens.

La discussion est close.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – Sur ces bonnes paroles, je vous informe que la commission a accepté le renvoi du postulat par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le postulat est pris en considération sans avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Myrèle Knecht et consorts : « Pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de modifier la conclusion du postulat comme suit : « *Pour toutes ces raisons nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'un cheminement piétonnier raccourcissant le passage entre les deux quartiers, en particulier pour les écoliers.* » ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (1913 signatures) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! »

Pétition de M. Georges Croset et consorts (1102 signatures) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! »

Rapports

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic.

Rapports de la Commission permanente des pétitions de M^{me} Anita Messere (UDC), rapportrice

Rapport de la commission permanente des pétitions chargée de l'examen de la pétition Julien Sansonnens et consorts « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! »

Présidence	Xavier de Haller ;
Membres présents	Alice Genoud ; Robert Joosten ; Henri Klunge ; Anita Messere ; Philippe Mivelaz ; Pierre Oberson ; Sandra Pernet ; Léonore Porchet ; Marlène Voutat.
Membres excusés	Caroline Alvarez Henry ; Anna Zürcher
Représentant de la Municipalité	M. Grégoire Junod, syndic
Pétitionnaires	M. Julien Sansonnens et consorts, représenté par M. Michel Vonlanthen.
Secrétaire	Frédéric Tétaz, que je remercie ici pour son travail et ses indications
Rapporteur	Mme Anita Messere
Lieu	Salle des commissions de l'Hôtel de Ville.
Date	5 septembre 2016
Début et fin de la séance	16h 30 - 17 h 45 Discussion

Rappel du sujet

La pétition demande que Le Festival de la Cité se déroule effectivement dans ce quartier.

Discussion

Monsieur Vonlanthen indique que :

- le Festival de la Cité n'a pas eu lieu à la Cité cette année 2016. M. Sansonnens a lancé une pétition.
- une association Culture et Cité s'est créée pour faire des propositions pour animer la Cité, entre autre le festival « In Cité ».
- cette année, il n'y a pas eu de jazz lors du festival alors qu'avant la programmation de ce style musical était florissante.
- le festival alternatif a réussi à programmer des artistes jazz en 3 jours, la plupart venant jouer gratuitement, et que cela montre qu'il y a une demande et un soutien de la part de la population.
- les années prochaines, lorsque le Festival aura à nouveau rejoint le quartier de la Cité, il ne faudra pas qu'il y ait autant d'artistes, car il n'y aura pas assez de place.
- ce qui ressort des différentes discussions avec la population est qu'il faudrait des artistes locaux à la Cité, et avec des concerts plus intimistes, et d'autres scènes hors de la Cité : Ouchy et la Riponne, seraient dévolues à des artistes plus internationaux.
- la principale revendication est que le Festival fasse se produire des artistes locaux, si possible en français afin de donner un coup de pouce à la culture francophone.

Le syndic (CD) revient sur le sujet de la pétition qui avait pour thème la localisation et non sa programmation. Il indique en outre que :

- le Conseil de fondation, dans lequel siège le syndic et le chef du service de la culture a nommé une nouvelle directrice sur la base d'un projet qui prévoyait l'organisation hors des murs de la Cité, précisant que cette décision a été prise sans concertation avec la Municipalité.
- la définition du périmètre de la Cité est un vieux débat au sein du Conseil de fondation. Les statuts du festival prévoient qu'il se déroule principalement dans ce quartier. Or, par le passé, celui-ci s'est déjà étendu ailleurs, par exemple à la Barre, au Vallon, etc. et, déjà, au sein du Conseil de fondation, le débat était de savoir si cela contrevenait aux statuts.
- l'enjeu est de savoir ce qui sera fait en 2017, lorsque tous les chantiers seront terminés.
- la demande de M. Sansonnens est que la foule revienne à la Cité, et non de faire un festival intimiste, comme l'a dit M. Vonlanthen, représentant de M. Sansonnens ce soir. Or pour que la foule revienne, il faut une programmation éclectique qui attire le plus grand nombre de spectateurs.
- la Municipalité a pu répondre à la demande des pétitionnaires par le fait que le Conseil de fondation a déjà annoncé par un communiqué le retour du festival dans le quartier.
- **Un membre de la commission** demande confirmation que les pétitionnaires accepteraient que le festival soit hors de la Cité. **Monsieur Vonlanthen** répond par la négative, mais les pétitionnaires admettent que deux festivals pourraient coexister.
- **Une membre de la commission** demande si le pétitionnaire a connaissance que le festival « In Cité » a été un fiasco commercial **Monsieur Vonlanthen** dit que ce n'est pas le cas, puisque les organisateurs y ont été de leur poche.
- **Une membre de la commission** demande à **Monsieur Vonlanthen** si le festival de jazz « Onze plus » se déroulant à Lausanne existe toujours. **Monsieur Vonlanthen** le confirme.

- **Monsieur Vonlanthen** ajoute que le but n'était pas d'amener des clients aux commerçants de la Cité, mais d'animer le quartier.
- **Monsieur Vonlanthen** indique que les critiques faites par les festivaliers pour cette année se réfèrent aux scènes sont trop éloignées, aux déplacements en métro très chers pour une famille avec deux enfants et à ces déplacements entre les quartiers cassant l'ambiance.

Audition du Municipal sans la présence du pétitionnaire

Le syndic (CD) relève que :

- la qualité artistique de la programmation, point partagé par les membres du Conseil de fondation était de bon niveau
- la solution trouvée, en recadrant la localisation, est un compromis qui va dans le sens des pétitionnaires.
- **Un membre de la commission** dit que s'il y a délocalisation, il faudrait faire en sorte que les transports soient abordables, si ce n'est gratuit, et que la programmation tienne compte des déplacements. Elle dit que le fait de devoir réserver sa place pour l'une des scènes était problématique et que cela sort un peu du fonctionnement attendu du Festival.

Le syndic (CD) reconnaît que :

- les trois lieux n'ont pas bien fonctionné sur le plan de la convivialité, mais note que beaucoup de festivaliers qui ont aussi apprécié les scènes d'Ouchy ou de la Sallaz. Tenter des expériences ailleurs est aussi une manière d'ouvrir le festival à d'autres publics.
- avoir trois grandes scènes est coûteux et qu'il faudra faire un choix.
- la question du prix du M2 est sensible, mais rappelle aussi qu'il s'agit d'un festival gratuit et que, de ce fait l'argent dépensé par les familles est moindre que pour se désaltérer.
- **Un membre de la commission** demande quelle est la marge de manœuvre pour la Municipalité pour agir sur la programmation et sur la localisation.

Le syndic (CD) répond : que la Municipalité ne se prononce pas sur la programmation, mais nomme tout le conseil de fondation.

- **Un membre de la commission** dit que la difficulté est de faire mieux chaque année. Le festival a une très bonne organisation et programmation, en général. Elle souligne que le premier pétitionnaire a indiqué que le comité n'a pas pu entrer en dialogue avec le conseil de fondation.

Le syndic (CD) rappelle que :

- il est en charge du dossier depuis le 1^{er} juillet.
- le nombre de signatures récoltées par la pétition en ligne est relativement faible comparativement à d'autres pétitions diffusées sur une période similaire par le même canal.
- **Un membre de la commission** souligne que la Municipalité a raison de laisser une grande marge de manœuvre à la directrice.
- **Un membre de la commission** demande si l'édition 2016 a vraiment été un fiasco. Il demande quel était le mandat donné à la fondation.

Le syndic (CD) répond que la fondation a eu carte blanche et la confiance de la Municipalité.

Délibérations de la COPET

- **Un membre de la commission** dit que les pétitionnaires sont passionnés. Il rappelle que ce sont les travaux qui ont imposé le déplacement des scènes, et que cela a permis de faire une expérience.
- **Un membre de la commission** dit que la Municipalité a répondu formellement à la pétition puisqu'elle est revenue en conformité avec les statuts de la Fondation qui prévoient que le festival doit avoir lieu à la Cité. Il propose le renvoi pour communication.
- **Un membre de la commission** souligne que les pétitions ont été lancées avant la tenue du festival. Aujourd'hui, la Municipalité a indiqué vouloir retourner à la Cité. Il propose aussi un renvoi pour communication.
- **Une membre de la commission** souligne que le budget du festival représente environ 400'000.- sur le budget de la culture à Lausanne et qu'avec ce montant la programmation qui a été proposée jusqu'ici était excellente. Elle relève aussi que les TL ont été sollicités pour un arrangement avec le festival mais que pour une question d'équité face aux autres manifestations, la gratuité n'a pas été et ne sera pas accordée.
- **Une membre de la commission** relève un problème de communication entre le Conseil de fondation et les pétitionnaires.

Décision : A l'unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.

Rapport de la Commission permanente des pétitions chargée de l'examen de la pétition Georges Croset et consorts « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! »

Présidence	Xavier de Haller ;
Membres présents	Alice Genoud ; Robert Joosten ; Henri Klunge ; Anita Messere ; Philippe Mivelaz ; Pierre Oberson ; Sandra Pernet ; Léonore Porchet ; Marlène Voutat.
Membres excusés	Caroline Alvarez Henry ; Anna Zürcher
Représentant de la Municipalité	M. Grégoire Junod, syndic
Pétitionnaires	M. Georges Croset et consorts
Secrétaire	Frédéric Tétaz, que je remercie ici pour son travail et ses indications
Rapporteur	Mme Anita Messere
Lieu	Salle des commissions de l'Hôtel de Ville.
Date	5 septembre 2016
Début et fin de la séance	16h 30 – 17 h 45

Rappel du sujet

La pétition demande que le Festival de la Cité se déroule effectivement dans ce quartier.

Discussion

Monsieur Croset indique que

- la plupart des signataires de cette pétition habitent à la Cité.

- les signataires comprennent qu'il y a eu des travaux et qu'il n'est pas possible de faire comme avant.
- les pétitionnaires ont l'impression que le quartier est l'enfant pauvre de la ville, car il ne s'y passe pas grand-chose.
- il n'y a pas d'événements lors des fêtes de Noël ou des Jardins, ou d'éclairages spécifiques lors de la Fête des lumières.
- il admet l'impossibilité de faire une grande scène comme celle de cette année à la Riponne, mais souligne la convivialité du Festival. Ils ont peur de perdre cette convivialité.

Le syndic (CD) dit que :

- il est content que les habitants de la Cité demandent que des événements se déroulent à la Cité, car en général la Municipalité reçoit surtout des lettres pour demander plus de calme : le quartier étant essentiellement résidentiel.
- le Conseil de fondation a répondu à la demande des pétitionnaires par son communiqué qui annonce que le Festival va y revenir.
- le Festival a été l'objet de polémiques chaque année sur la place de la culture et la place laissée à la fête.

Monsieur Croset dit que :

- les travaux ont fait du tort aux commerçants depuis 2 ans.
- le Festival permet de passer l'été.
- il y a peu de commerces et que la population a de la peine à monter.

Le syndic (CD) répond que :

- les travaux sont toujours difficiles pour les commerçants : Parlement, Château et Musée historique sont en travaux.
- la réouverture sans doute prochaine du musée et du parlement fera revenir les gens.
- il y a 500'000 visiteurs par année à la cathédrale : les commerçants pourraient profiter de la présence de ces visiteurs.

Monsieur Croset indique que

- les touristes ne constituent pas la clientèle des restaurateurs à la Cité
- le festival est un apport important pour ces derniers qui peuvent ainsi « passer l'été ».
- les travaux envisagés simultanément sont très pénibles à vivre commercialement.
- **Un membre de la commission** note que le texte de la pétition de M. Croset est le même que celui de la pétition de M. Sansonnens, il demande pourquoi.

Monsieur Croset répond que M. Sansonnens a fait une pétition sur internet et qu'il voulait pouvoir récolter des signatures par un autre circuit.

- **Une membre de la commission** demande le sentiment des pétitionnaires vis-à-vis de la communication du Conseil de fondation.

Monsieur Croset dit que le sentiment est bon, mais les pétitionnaires veulent qu'un événement s'organise à la Cité.

Audition du Municipal sans la présence du pétitionnaire

Le syndic (CD) a pris la parole de manière générale sur les deux pétitions

Délibération de la COPET

Le président *ad interim* a ouvert la discussion pour les deux pétitions.

Décision : A l'unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.

Discussion

M^{me} Anita Messere (UDC), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter aux rapports.

La discussion est ouverte.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Le groupe socialiste se réjouit que le conseil de fondation du Festival de la Cité ait décidé que le festival reviendrait à la Cité après les travaux du nouveau Parlement. Dès lors que sa décision a été prise, les deux pétitions n'ont plus vraiment d'objet. Nous vous invitons donc à les renvoyer à la Municipalité pour étude et communication.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Je peux répéter ce qu'a dit mon préopinant sur cette pétition. En effet, le conseil de fondation de la Cité a communiqué, le 2 août dernier, que le Festival de la Cité resterait à la Cité. Néanmoins, les deux pétitions montrent l'attachement de la population lausannoise à leur festival, qui est non seulement un grand événement culturel, mais aussi un grand événement social.

Les Verts se réjouissent de pouvoir découvrir la nouvelle édition du Festival de la Cité, en espérant qu'il ait une intégration optimale avec l'urbanisme propre de ce magnifique quartier de notre ville – on parle des jardins, des places, etc. Une intégration urbanistique, donc, mais aussi une intégration des spectateurs, de plus en plus nombreux chaque année. On espère que cela permettra de créer de nouveau ce qui fait le charme du Festival de la Cité : sa convivialité, ses rencontres autour d'un spectacle, d'une performance, l'animation d'une rue, ou tout simplement une petite bière permettent à la population lausannoise, même plus large, de se rencontrer au sein de cette Cité.

On espère aussi qu'il y aura une intégration des habitants de la Cité, pour qu'ils profitent, eux aussi, de ce festival, car ils subissent les désagréments, comme le bruit, mais peut-être aussi les déchets. Cela étant, les Verts tiennent à réitérer leur soutien à ce festival et, de façon plus large, aux différents festivals gratuits proposés et soutenus par la Ville de Lausanne, qui pourraient être encore plus valorisés, avec une véritable politique des festivals de la Ville de Lausanne.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Je crois que mes préopinants ont tout dit sur le sujet. Le Parti libéral-conservateur est très heureux de savoir que le festival retourne à la Cité.

M. Alain Hubler (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche est aussi absolument ravi du revirement du conseil de fondation, ou de l'empannage, puisque c'est la période de la voile, qui a passé de tribord à bâbord. C'est une excellente décision que de revenir dans ce qui a fait l'histoire du Festival de la Cité, ce qui n'empêche pas quelques petites excursions un peu à l'extérieur, comme cela a été mentionné dans les débats de la Commission des pétitions, mais sans pour autant passer au concept la Cité dans toute la ville.

Les habitants ont été nombreux à signer la pétition papier. Effectivement, les habitants, même si certains sont parfois un peu gênés par l'activité nocturne, sont attachés pour la plupart à ce qui se passe dans les rues de la Cité, qui est un petit peu maudite. Il y a l'Evêché, qui était le domicile de l'Evêque, et la Municipalité a toujours été ici, à la Palud. Il y a toujours eu une sorte d'antagonisme entre la Cité et la Palud. Il serait bon que la Municipalité, de manière plus générale, comme cela a été un peu avancé par M. Pidoux la dernière fois, s'occupe de la Cité pour en faire aussi le centre-ville. Il n'y a pas que la Palud à Lausanne. La Cité n'est pas uniquement un lieu de politiciens ou de fonctionnaires, c'est aussi la vieille ville de Lausanne. Cela dit, nous sommes ravis que, dès l'année prochaine, autant que faire se peut avec les travaux, le Festival de la Cité revienne à la Cité.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'avais, avec tous les groupes du Conseil de l'époque, déposé une interpellation, qui est quasiment traitée ce soir ; la réponse sur le même sujet nous est parvenue récemment. Je me félicite donc, et je le fais au nom des signataires de cette interpellation de l'époque, de la suite donnée et de la solution trouvée entre le conseil de fondation et la Municipalité.

Je ne peux pas m'enlever de l'idée qu'il y avait eu un peu de montée en mousse de cette affaire sur la base d'une interview, dont les propos n'étaient pas forcément mesurés dans leur ampleur et dans leurs effets. Il y a aussi eu une confusion, entretenue un peu délibérément par l'un des initiants de l'une des pétitions, entre la nécessité ponctuelle et temporaire de sortir de la Cité en raison des nombreux travaux qui s'y déroulent et la volonté de réorienter complètement le festival, à la fois géographiquement, mais aussi du point de vue des multi publics et de la programmation. Il y a probablement eu un peu d'instrumentalisation de ce côté.

On saura, autour du mois d'avril, où se déroulera le Festival de la Cité l'année prochaine. Je me réjouis que l'on puisse en avoir tous connaissance. On est conscient que ce n'est pas parce qu'on renvoie ces pétitions ou qu'une interpellation a reçu une réponse que les travaux de la Cité sont terminés. Il reste encore passablement de choses à terminer avant que le quartier soit à nouveau totalement utilisable. Il n'est donc pas exclu que l'édition de l'année prochaine soit l'année d'un retour partiel, mais pas encore complètement consommé dans ce quartier.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je n'ai, pour ma part, jamais douté que la migration du Festival de la Cité pour cause de réhabilitation du Château et de reconstruction du Parlement cantonal serait momentanée et qu'il réintégrerait la place du Château sitôt les travaux terminés. Je fais confiance à la Municipalité actuelle et au Conseil d'Etat à venir pour qu'ils s'accordent à donner une meilleure vocation qu'un vulgaire stationnement de voitures à cette place admirable.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – A l'instar des autres groupes qui se sont exprimés, le groupe PLR est extrêmement satisfait du fait que, après les travaux, le Festival de la Cité retourne dans ses murs historiques. C'est un moyen excellent de faire revivre ce quartier qui, parfois, peu paraître un peu mort, alors que c'est un des plus beaux. On reconnaît qu'il y a eu des expérimentations aussi intéressantes, notamment la dernière édition avec les trois sites répartis à trois endroits. En réaffirmant l'attachement de ce festival à la Cité, on n'exclut pas qu'il y ait, une fois ou l'autre, d'autres expérimentations de ce type. Mais la situation actuelle nous satisfait pleinement.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Je me demandais où étaient passées toutes les personnes qui étaient très enthousiastes quant à la dispersion des manifestations dans le cadre du Festival de la Cité ; aujourd'hui, je ne les entends plus. Je me rappelle de discussions enflammées sur les réseaux sociaux : pour ou contre le Festival de la Cité à la Cité. Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux se réjouit vraiment, et beaucoup, que le Festival de la Cité revienne à la Cité.

La discussion est close.

M^{me} Anita Messere (UDC), rapportrice : – Pour les deux pétitions, la Commission des pétitions a décidé à l'unanimité, en application de l'article 63, lit. b, RCCL, de renvoyer les pétitions à la Municipalité pour étude et communication.

La pétition Julien Sansonnens est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication sans avis contraire et sans abstention.

La pétition Georges Croset est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (1913 signatures) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Georges Croset et consorts (1102 signatures) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « *Locate my bike* »

Rapport-préavis N° 2015/90 du 17 décembre 2015

Logement et sécurité publique, Administration générale et culture, Travaux

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Henri Klunge, intitulé « *Locate my bike* », déposé le 17 février 2015 et renvoyé à la Municipalité le 3 mars 2015 pour étude et rapport. Ce dernier demandait à la Municipalité d'examiner la possibilité d'offrir aux Lausannois des facilités pour munir leur vélo d'une puce de détection pouvant être localisée par la police en cas de vol.

La Municipalité entend répondre favorablement à ce postulat en dotant la Police de Lausanne du matériel nécessaire à la détection de puces dormantes qui pourront être installées dans les véhicules deux roues, motorisés ou non. La Municipalité considère qu'il s'agit d'un développement utile, eu égard au développement important de l'utilisation des vélos et deux-roues motorisés par la population lausannoise.

Cette démarche s'inscrit plus largement dans le soutien que la Ville de Lausanne apporte au développement de la mobilité douce, et en particulier à l'utilisation des vélos (aménagement de pistes cyclables, subvention à l'acquisition de vélos électrique, etc.).

2. Préambule

Aucune statistique d'immatriculation n'existant pour les vélos, il n'est pas possible de savoir quel est leur nombre exact en Suisse. Cependant, après avoir connu une baisse du recours aux bicyclettes pour se déplacer, une hausse de trajets effectués à vélo est constatée depuis 2005,

en particulier en Suisse alémanique¹. A Lausanne, une augmentation du nombre de cyclistes est également observée².

Les vols de cycles représentent 85.6% des vols de véhicules en Suisse. Depuis 2013, les vols d'usage ne sont statistiquement pris en compte que lorsqu'une plainte pénale est déposée³.

En 2013, 37'494 vélos ont été volés en Suisse. Ce chiffre est monté à 47'726 en 2014, soit une hausse de 27% qui semble principalement due à l'attrait des vélos électriques. Selon les professionnels de la branche, seul un vol sur deux fait l'objet d'un dépôt de plainte.

A Lausanne, en 2013, 327 vélos ont été volés et fait l'objet d'une plainte, contre 457 en 2014. Concernant les deux-roues motorisés⁴, les vols sont passés de 142 en 2013 à 278 en 2014. Les chiffres 2015 devraient être comparables à ceux de l'année 2014.

Ces vols occasionnent des frais pour leurs propriétaires et les assureurs. Ainsi, une grande assurance a confié un mandat à l'EPFZ pour tracer les véhicules par GPS à l'échelon national. En outre, plusieurs interventions parlementaires ont eu lieu au Conseil national visant à mieux lutter contre les vols de vélos.

En 2012, la vignette pour cycles ainsi que l'obligation de disposer d'un système antivol ont été abrogées. Seule subsiste l'obligation de frapper de manière indélébile le cadre des vélos d'un numéro individuel, qui permet à la police d'enregistrer les cycles volés, pour autant que les victimes disposent de ce numéro d'identification⁵.

A Lausanne, la protection des vélos contre le vol est déjà renforcée par l'installation de structures fixes et l'étude systématique de la possibilité de poser des ancrages au sol lors des travaux de réfection de la chaussée. Au cours des cinq dernières années, quelque 400 places supplémentaires d'accroche d'un vélo à un élément fixe ont été créées. La station couverte réservée aux vélos à la gare remporte un vif succès.

3. Principe de fonctionnement d'une puce de détection électronique, l'exemple d'Yverdon-les-Bains

Afin d'être plus performante en matière de vols de vélos, la Ville d'Yverdon-les-Bains propose à ses cyclistes d'installer la puce électronique dormante d'une société vaudoise spécialisée dans le matériel électronique de détection.

Depuis début 2015, il est ainsi possible d'acheter une telle puce auprès d'un revendeur pour un montant d'environ CHF 80.-. Elle est fixée de manière discrète au cycle et dispose d'une pile d'une durée de vie d'environ dix ans. En cas de vol, la victime active la puce via une application « smartphone » et va déclarer le vol à la police. Cette dernière peut aussi activer la puce si le propriétaire le demande. Un signal radio va alors être diffusé. Il peut être perçu par un lecteur dans un rayon de 30 à 15 mètres.

La mise en œuvre d'un tel système nécessite que le territoire communal soit équipé de lecteurs spécifiques qui permettent de localiser l'objet volé (vélo, matériel de chantier, etc.). Le succès du système dépend donc aussi du développement du maillage au niveau national, étant donné que tous les lecteurs captent l'alarme émise par un bien volé et la transmettent à la police. Actuellement, quelque 850 lecteurs sont déjà en fonction, principalement grâce à leur installation dans des véhicules d'entreprises. D'autres communes vaudoises, dont Renens, semblent également souhaiter acquérir ces puces.

¹ Office fédéral de la statistique « La pendularité en Suisse 2011 », juillet 2013.

² Service des routes et de la mobilité, Observatoire de la mobilité, édition 2013.

³ Article 94 de la Loi sur la circulation routière.

⁴ Motos, scooters à essence ou électriques et vélos électriques assimilés à des scooters

⁵ Il n'est pas rare que les personnes spoliées ne portent pas plainte car elles ne le connaissent pas ou que la police ne puisse pas rendre au propriétaire légitime un cycle retrouvé faute de pouvoir l'identifier

4. **Projet de la Municipalité de Lausanne**

La Municipalité est favorable à s'engager dans une voie similaire à celle d'Yverdon-les-Bains.

Elle entend aussi permettre à tous les propriétaires de deux-roues – motorisés ou non – d'acquérir un système de localisation. Ainsi, un système de protection pourrait être mis en place selon les modalités suivantes :

- vendre, auprès des réceptions des postes de la police municipale de Lausanne un dispositif de localisation des deux-roues (puces dormantes)⁶ ;
- équiper les principaux parkings deux-roues de bornes relais dotées d'une fonction de « cadenas électronique » qui permet aux usagers ayant déposé leur deux-roues de savoir si leur bien est déplacé en leur absence et, le cas échéant, de rapidement en avvertir la police ;
- acquérir trente lecteurs de détection fixes ou mobiles pour les agents de police et les assistants de sécurité publique. Les lecteurs fixes équiperont par exemple des scooters alors que les lecteurs nomades, couplés à un « smartphone », seront utilisés par le personnel appelé à se déplacer fréquemment à pied, notamment les assistants de sécurité publique.

Au vu de l'état de développement du système, la Municipalité entend le déployer sur cinq ans, puis confier au Corps de police, avec l'appui de la déléguée vélo, l'évaluation des résultats. Il s'agira notamment d'évaluer si le système retenu connaît un développement au niveau national ou d'autres alternatives se dégagent, comment les ventes de puces évoluent ou encore quelle proportion de deux-roues volés sont effectivement retrouvés.

Il sera également nécessaire de s'assurer qu'une faiblesse actuelle du système soit corrigée. En effet, la détection de la puce est aujourd'hui signalée au propriétaire de l'objet volé avec l'emplacement de ce dernier. Il appartient donc au propriétaire d'avertir la police ou la justice pour récupérer légalement son bien. Pratiquement, le propriétaire est toutefois en mesure de récupérer son bien directement avec les risques que cela peut engendrer⁷. La Municipalité souhaite donc que le système qui sera implanté à Lausanne soit corrigé de ce défaut de manière à éviter tout dérapage et à confier aux seules forces de l'ordre la récupération des deux-roues volés.

5. **Aspects financiers**

Les coûts sont basés sur les prix pratiqués, hors négociation particulière, par l'entreprise partenaire de la ville d'Yverdon-les-Bains⁸. Ils se montent à près de CHF 70'000.- et les revenus sont estimés à CHF 26'000.-. Les montants précis nécessaires seront sollicités, cas échéant, par la voie d'un crédit supplémentaire.

3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	23'100.-
3101.313	Marchandises	CHF	26'000.-
3101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	3'000.-
3101.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	9'000.-
3101.318	Autres prestations de tiers	CHF	13'200.-

⁶ Les puces seront bien entendu aussi vendues par d'autres acteurs, par exemple la Maison du Vélo de la place de l'Europe, les magasins de cycles, les sociétés d'assurances, les services cantonaux des automobiles, etc.

⁷ Un délit doit être pris en charge par le Ministère public pour que la Police puisse récupérer un bien volé, qu'il se trouve dans un lieu privé ou sur le domaine public (destruction d'un cadenas par exemple). Par ailleurs, il se peut que le nouvel utilisateur d'un bien volé l'aie acquis de bonne foi, nécessitant que le procureur définitive qui est propriétaire finale du bien. Ainsi, les actions des propriétaires et de la police sont assujetties à la justice.

⁸ Lecteur portable (y compris smartphone relié) : ~ CHF 650.-, borne publique : ~ CHF 300.-, coûts d'installation : ~ CHF 3'000.-, coûts de maintenance : ~ CHF 3'000.- annuels, taxe mensuelle par dispositif de lecture : ~ CHF 30.- pour les lecteurs fixes et ~ CHF 15.- pour les lecteurs portables, transmission de data via GSM : ~ CHF 12'000.-.

6. Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « *Locate my bike* »

Par les mesures proposées au chapitre 4 du présent rapport-préavis, la Municipalité confirme son intention de mieux protéger les véhicules deux-roues contre les vols. Même si la première responsabilité en matière de prévention des vols appartient évidemment aux propriétaires de deux-roues, et que la Ville crée chaque année entre cinquante et cent places de stationnement sécurisées par un ancrage au sol pour les vélos, la Municipalité estime pertinent de s'inspirer de l'expérience conduite à Yverdon-les-Bains et de développer un système de puces dormantes permettant de localiser un véhicule deux-roues volé⁹. Par ailleurs, le taux d'élucidation de ce type de vols demeurant modeste, de 8.6% à 2.2% selon les types de véhicules au niveau national, il paraît utile de recourir aux nouvelles technologies et de participer à la construction d'un réseau national de détection.

Par la présent rapport-préavis, la Municipalité répond ainsi favorablement au postulat de M. Henri Klunge et consorts.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2015/90 de la Municipalité, du 17 décembre 2015 ;

ouï le préavis de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse municipale au postulat de M. Henri Klunge et consorts « *Locate my bike* ».

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Denis Corboz (Soc.), Johann Dupuis (La Gauche), Pedro Martin (Soc.), Bertrand Picard (PLR), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Karine Roch (Les Verts), Vincent Rossi (Les Verts), Stéphane Wyssa (PLR).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport photocopié de M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice

Membres présents :

Mme **Schlienger** Sandrine (UDC), présidence-rapportrice, Mmes et MM. **Ansermet** Eddy (PLR) (rempl. Tripet Nicolas), **Corboz** Denis (Soc.), **Dupuis** Johann (La Gauche), **Martin** Pedro (Soc.) (rempl. Zürcher Anna), **Picard** Bertrand (PLR), **Rastorfer** Jacques-Etienne (Soc.), **Roch** Karine (Verts), **Rossi** Vincent (Verts), Wyssa Stéphane (PLR) (rempl. Carrel Matthieu)

⁹ Ainsi, il est conseillé aux propriétaires de cycles de relever le numéro de cadre de leur vélo, de toujours l'attacher à l'aide d'un cadenas solide et si possible à un point fixe.

Représentants de la Municipalité :

M. **Junod** Grégoire, Directeur du Logement et de la Sécurité publique

M. **Florio** Patrick, Coordinateur des questions statistiques, développement Ville et de la communication

M. **Jacot-Descombes** Sylvain, Chef Services Généraux, PML

Prise des notes de séance :

Mme **Banjas** Vera, Assistante du Commandant, que nous remercions pour son travail.

Lieu : Salle de conférences du directeur LSP, place Chauderon 9, étage entresol 1 (E1)

Date : Mercredi 20 avril 2016

Début et fin de la séance : de 16h00 à 17h15

La présidente ouvre la séance et propose dans un premier temps d'avoir une discussion générale sur le rapport-préavis no 2015/90 et dans un second temps de traiter point par point le texte du rapport.

Elle donne la parole à M. le Municipal Grégoire Junod pour présenter ses collaborateurs.

Discussion générale

M. le Municipal souligne le fait que pour optimiser le fonctionnement de ce système, il faudrait que les postes de garde-frontière en soient équipés. Au niveau technologique, des systèmes avec une meilleure performance seront probablement disponibles d'ici environ cinq ans avec, entre autres, une possibilité de repérer des puces dormantes dans les 100 km. Mais pour l'instant, ces puces peuvent se capter à seulement 15 ou 30 mètres. Il ne faut pas oublier que dans les années 70 c'est les voitures qu'on volait.

Un commissaire salue la rapidité et la teneur de la réponse de la Municipalité. Il aimerait savoir qui sera en charge de la vente de ces puces et de leur installation.

Le chef de service informe que la société qui a développé les puces procédera à leur vente et relève qu'il y aura une installation spécifique à faire. La police pourra aussi les vendre mais ne sera pas en mesure d'effectuer l'installation sur les vélos. Il précise aussi qu'en cas de vol, l'information arrive au propriétaire du vélo via son Smartphone et qui peut ensuite avertir la police. Le propriétaire du vélo ne pourra pas reprendre directement son vélo sans passer par la police, sous risque d'infraction car peut-être que la personne à ce moment là procédant le vélo l'aura peut-être acquis de bonne foi sur un site online ou en magasin de seconde main.

M. le Municipal informe qu'à ce jour, il n'est pas prévu de subvention de la Ville pour l'acquisition de ce système, dont le montant est de CHF 99.- sur le site du producteur et de CHF 79.- par les revendeurs partenaires, sans installation mais qui peut également se faire par soi-même. L'opération consiste à fixer la puce avec de la colle spéciale dans le guidon.

Un autre commissaire remercie la Municipalité de la qualité de la réponse dont il est satisfait. Il souligne le fait qu'il manque un point relatif à la communication et a trouvé très positif qu'une information ait déjà été relayée dans la presse sur ce système.

M. le Municipal répond qu'il s'agit d'une excellente remarque et qu'il faudra communiquer au moment du démarrage avec les partenaires (associations, assurances, etc...).

Concernant les capteurs des puces, il faut se trouver dans un rayon de 30 mètres. La société qui a développé ce système, en possède 850 actuellement. La police souhaite en acquérir une trentaine. Ces derniers pourraient être utilisés par les ASP car ils parcourent beaucoup de kilomètres en ville.

En effet l'émission du rayonnement reste assez faible mais M. le Municipal rappelle qu'il s'agit d'un système en développement et que dans la technologie future les possibilités seront meilleures. Mais malheureusement pas avant 5 à 10 ans.

Au niveau de la compatibilité avec d'autres systèmes, rien n'est effectivement garanti car il s'agit de systèmes très jeunes. Aussi, il est à noter que dans l'hypothèse d'une acceptation de ce rapport-préavis, la Ville serait partie prenante d'une start up vaudoise qui développe un nouveau produit et que l'investissement est modeste.

Un commissaire est plutôt contre la solution proposée car pour lui, il est difficile d'imaginer qu'un système qui propose une détection à une trentaine de mètres puisse couvrir tout le territoire suisse. Il demande dans quelle mesure, il ne serait pas plus intéressant d'attendre la nouvelle technologie plus évoluée afin d'éviter une dépense inutile. Un système GPS existant déjà.

M. le Municipal explique que l'on pourrait par exemple mettre un capteur fixe aux postes frontières qui pourrait détecter tous les vélos qui sortent de Suisse ou de mettre des lecteurs sur les camions transports qui font énormément de voyage à travers la Suisse.

A ce jour il n'y a pas de statistique sur le taux de réussite de ce système car il n'y a pas assez de recul.

Un commissaire apporte un complément d'information quant à l'installation de la puce. Le montage peut se faire par les techniciens (par contre il ne sera plus possible d'ôter la puce). Un autocollant indiquant « vélo avec puce » sera également fourni. Quant au coût, il émet l'idée que son prix pourrait être négocié par la Ville dans l'optique d'un achat groupé important. Il relève par ailleurs que, selon la statistique fournie par la Police, la grande majorité des vélos volés le sont dans le cadre urbain et retrouvés dans un périmètre relativement proche du lieu du vol.

Un commissaire s'interroge sur la question de la protection des données, en se demandant si le propriétaire du vélo est en mesure d'activer la puce. Il aimerait également savoir si la société serait prête à envisager une reprise du matériel.

Actuellement seul le propriétaire a la possibilité d'activer la puce en passant par une centrale et en donnant un code. La technologie pourrait permettre à la police d'activer directement la puce mais elle ne le fera pas car il s'agirait alors d'une violation des droits de la personne.

Un commissaire pense qu'il est difficile d'attendre qu'un système soit parfait et que la solution proposée est raisonnable.

Cette technologie reste régionale, les autorités des villes de Genève et Zürich réfléchissent à intégrer ce système. Aucune information sur les solutions proposées à l'échelle internationale.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose la lecture du rapport préavis point par point.

Conclusion

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion et passe au vote.

Vote de la Commission :

Au vote, la Commission propose au Conseil communal, par 9 oui et 1 abstention, la prise en considération du rapport-préavis.

Discussion

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Les Verts sont attentifs à la pratique du vélo en tant que mode de transport à part entière. Ils sont très soucieux de la sécurité des cyclistes, bien évidemment lorsqu'ils roulent, mais également lorsqu'ils garent leur véhicule. Le vol est un fléau qui peut décourager les personnes qui s'essayent au vélo.

Le système proposé ici n'est pas préventif, mais il peut jouer un rôle dissuasif qui mérite d'être déployé. Il permet également de localiser, de récupérer des véhicules volés et de les restituer ainsi à leurs propriétaires, si c'est encore possible. La technologie utilisée est simple et robuste : elle est passive et ne consomme donc pas d'électricité ; elle n'exige pas le remplacement fréquent de piles.

Si la portée est aujourd'hui encore limitée, elle devrait être accrue de manière significative dans un proche avenir, rendant la détection de vélos volés plus facile. Les Verts saluent donc la décision de la Municipalité de déployer ce système. Nous l'encourageons à le faire sans attendre et à communiquer largement, auprès des cyclistes, la mise en place de ce système, dès qu'il sera opérationnel. Nous vous encourageons à approuver ce postulat.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je ne vais pas répéter ce que mon préopinant a dit, vu que je ne l'aurais pas dit mieux. J'aimerais remercier la Municipalité, une fois de plus, de donner une réponse aussi adéquate à mon postulat. Le groupe PLR vous encourage à accepter ce rapport-préavis.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Il est temps de mieux protéger les vélos, qui sont en augmentation à Lausanne. On sait qu'avec des mesures appropriées, la sécurité de ceux-ci peut être améliorée. On l'a vu pour les voitures. Il y a quelques années, les voitures étaient plus facilement attaquables et violables. Actuellement, avec de nouveaux systèmes, on peut mieux les protéger. Et c'est ce que propose cette puce, facilement installée et d'un prix relativement modique. Ce système existe déjà à Yverdon. On pourra donc prendre modèle sur cette ville. Le Parti socialiste vous encourage à accepter ce rapport-préavis.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je crois que je suis la seule personne à avoir exprimé un avis sceptique en commission. Je le refais ici, en version courte.

Evidemment, il est difficile d'être contre l'idée que les vélos soient mieux sécurisés. M. Junod nous a bien rappelé, en commission, que les systèmes de sécurisation, en tout cas pour les voitures, avaient largement contribué à réduire les vols. Il n'y a pas de raison que ce soit différent pour les vélos. Je suis parfaitement prêt à le concéder. Je ne suis pas opposé à ce système, et j'appuierai le vote du Conseil ce soir, qui soutiendra sûrement ce nouvel instrument. Mais il est important de soulever les défauts et les limites de ce système.

Il y a plusieurs défauts, et les limites ont déjà partiellement été évoquées par mes préopinants. La première limite, c'est sa portée. Il a une portée de 30 mètres pour détecter un vélo équipé de cette puce passive. Cela se révèle inefficace pour des vélos en mouvement. Le système est donc principalement efficace pour des vélos à l'arrêt, et on comprend bien qu'avec une portée de 30 mètres le système n'est efficace que si le maillage est suffisant.

Donc, en gros, si on imagine un cas concret de vol de vélo, pour que la police le détecte, il faut que le vélo soit parké et qu'elle passe, à vitesse réduite ou à l'arrêt, à moins de 30 mètres de celui-ci, ou bien que le vélo soit garé à proximité d'une borne de détection. Pour que le système soit efficace au-delà de la Ville de Lausanne, il faudrait convaincre les autres villes de Suisse d'adopter le même système. Dans le cas apparemment récurrent où les vélos sont exportés dans des pays étrangers, le système ne se révélerait efficace que si le Corps des douanes suisses adopte ce même système. On voit bien qu'il y a des limites importantes à ce système, et surtout qu'il y a des technologies concurrentes, notamment la détection par GPS et non pas par onde radio, qui pourraient pallier certaines limitations que je viens d'évoquer.

On a choisi une entreprise spécifiquement vaudoise pour équiper les vélos de la région lausannoise. Concernant cette somme que la Municipalité s'apprête à débloquer pour acquérir ce système, on aurait pu se demander s'il n'aurait pas mieux valu faire une réelle étude de marché, voire, pour une fois, tester un système étranger. En tout cas, l'investissement que s'apprête à faire la Municipalité se comprend surtout comme une subvention à une entreprise locale. Peut-être que là, il faut louer ce soutien économique qu'apporte la Municipalité aux entreprises de la région, mais on peut se demander si c'est vraiment la sécurité du cycliste qui est mise en avant par ce choix.

Ma dernière remarque et mon dernier reproche au système que l'on s'apprête à choisir concerne la protection des données. J'ai dû beaucoup insister en commission pour qu'on nous le dise de manière claire : oui, il s'agit d'une puce passive sur les vélos, qui est a priori déclenchée par le propriétaire du vélo qui l'a installée, mais la police peut très bien la déclencher à distance sur votre vélo et ainsi tracer les déplacements de son utilisateur. Ce type de contrôle accru sur les déplacements des personnes qui accepteraient de mettre cette puce sur leur engin me paraît problématique, et paraîtrait problématique, je pense, à tous ceux qui ont voté contre la nouvelle Loi sur le renseignement.

On a bien conscience qu'on peut tous se faire surveiller par le biais de nos téléphones, mais ce n'est pas une raison pour installer un dispositif supplémentaire dans nos caves et dans nos engins de prédilection pour se déplacer.

Enfin, il me semble essentiel que la Municipalité mette sur pied un système d'évaluation de l'efficacité de ce système de détection pour qu'on puisse, le cas échéant, passer à autre chose et tenter un autre système, ou passer à un mode de prévention plus simple, qui consisterait à construire, en quantité suffisante, des stations pour vélo. Entre une subvention de 40 000 francs pour installer un système de détection des vélos ou la construction massive de stations pour vélo surveillées par l'homme ou par des caméras, vous avez très bien compris où irait ma préférence. J'ai un peu l'impression que, ce soir, on ne fait pas le meilleur investissement.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je me rallie quasiment entièrement aux paroles de M. Dupuis. Je réserve peut-être mon opinion sur le cinquième point, mais il a raison. Personnellement, je rajouterai un autre cinquième point : il faut faire attention à ne pas multiplier les technologies dans tous les sens. La fonctionnalité dont il est question maintenant pourrait être intégrée dans les smartphones dans un délai très court, si cela n'existe pas déjà. Cette évolution des technologies devrait être le premier pas avant un investissement.

Ceci dit, la fonction en tant que telle est intéressante. Par conséquent, le groupe libéral-conservateur ne s'opposera pas à cela, mais il s'abstiendra lors du vote sur le préavis, en espérant que la Municipalité fera un pas en arrière avant de faire deux pas en avant.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Tout d'abord, j'aimerais appuyer l'idée que les cyclistes ont besoin de plus de places de parc sécurisées. Je déclare mes intérêts : je suis membre du comité de PRO VELO à Lausanne.

Lorsqu'on a un système actif, comme le GPS, cela veut dire qu'il doit être alimenté en électricité, et vous devez changer les piles régulièrement. Cela veut dire aussi que, probablement, le jour où l'on vous le vole, vous aurez oublié de changer les piles. C'est à peu près certain, et l'expérience le démontre. C'est pourquoi un système passif présente des avantages indéniables.

La discussion est close.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice : – Au vote, la commission propose au Conseil communal la prise en considération du rapport-préavis par 9 oui et 1 abstention.

Le rapport-préavis est adopté avec 4 avis contraires et 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/90 de la Municipalité, du 17 décembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse municipale au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Locate my bike ».

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne »

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Eliane Aubert (PLR), Valéry Baud (Les Verts), Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Sophie Michaud Gigon (Les Verts), Jacques Pernet (PLR), Stéphane Wyssa (PLR).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport polycopié de M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice

Membres présents :

Mme **Schlienger** Sandrine (UDC), présidence-rapportrice, Mmes et MM. **Alvarez** Caroline (Soc.) (rempl. Zürcher Anna), **Aubert** Eliane (PLR) (rempl. Carrel Matthieu), **Beaud** Valéry (Verts), **Cheneaux** Muriel (Soc.) (rempl. Kessler Sébastien), **Crausaz Mottier** Magali (Gauche), **Decollogny** Anne-Françoise (Soc.), **Michaud Gigon** Sophie (Verts), **Pernet** Jacques (PLR), **Wyssa** Stéphane (PLR)

Représentants de la Municipalité :

Mme **Germond** Florence, Directrice des finances et du patrimoine vert (FIPAV)

M. **Balestra** Etienne, Chef de service a.i. du service des parcs et domaines (SPADOM)

Mme **Meyer** Petra, Responsable des places de jeux du service des parcs et domaines (SPADOM)

Mme **Godoy** Florence, Déléguée à l'enfance de la direction Enfance, jeunesse et cohésion

Prise des notes de séance :

Mme **Ghalouni** Stéphanie, secrétaire d'administration (SPADOM), que nous remercions pour son travail.

Lieu : Salle de conférences du Service financier, place Chauderon 9 au 1^{er} étage

Date : Vendredi 27 mai 2016

Début et fin de la séance : de 16h00 à 16h50

La présidente ouvre la séance et donne la parole à Mme la Municipale Florence Germond pour présenter ses collaborateurs.

Ensuite elle donne la parole à Monsieur Valéry Beaud pour la présentation de son postulat « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ».

Le postulant précise qu'il s'agit d'un postulat et non d'une motion. Il est donc demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité de réaliser une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne.

L'idée est partie d'un constat. Malgré les nombreuses places de jeux de quartier à Lausanne et leur amélioration qualitative, qu'il salue, le constat est qu'au centre-ville, dans le périmètre de la petite ceinture, il n'y a pas de place de jeux principale.

Il énumère quelques places de jeux. Tout d'abord dans le périmètre St-François, il y a une place de jeux de quartier, celle de la Promenade de Derrière-Bourg et une placette de jeux dans les jardins du théâtre. Ensuite, la petite placette de jeux du Pré-du-Marché, inaugurée le 28 mai. Sinon, une place de jeux temporaire, celle de la Grenette à la Riponne.

Ce constat est dommageable pour les habitants du centre-ville, l'hypercentre « commercial » et autour du secteur du marché. Les habitants doivent se déplacer relativement loin pour se rendre dans une place de jeux. Cela est aussi le cas pour tous les gens qui fréquentent le centre-ville. La patience des enfants est relativement limitée et il est agréable de pouvoir faire une coupure pour le bien-être des enfants en ayant la possibilité de les faire jouer.

Il y a là un intérêt économique par rapport à la fréquentation du marché et des commerces, c'est une mesure d'accompagnement pour le dynamisme du centre-ville.

La place de jeux provisoire de la Louve cet hiver a eu un grand succès et cela illustre bien le besoin tant pour les habitants que pour les visiteurs du centre-ville. Il est donc utile de réfléchir à trouver un ou plusieurs endroits où une place de jeux pourrait être aménagée pour les petits enfants.

Le postulant voit en la place Pépinet un réel potentiel, l'endroit est très fréquenté par des familles ou des personnes accompagnées d'enfants. Ce potentiel existe pour toutes les places du centre-ville qui seront amenées à subir une requalification à l'avenir, excepté la place de la Palud bien évidemment.

La présidente ouvre la discussion générale.

Un commissaire estime que les deux postulats méritent d'être renvoyés à la Municipalité.

Le postulat de M. Valéry Beaud soulève un point intéressant lié avec l'activité commerciale du centre. Une synergie peut être faite pour relancer le commerce lausannois, citant en exemple IKEA qui attire les familles par le biais d'un espace de jeux pour leurs enfants, permettant ainsi aux parents d'effectuer leurs achats en toute tranquillité. L'étude de ce postulat est positive.

Un autre commissaire trouve l'idée bonne d'être avec les enfants au centre-ville. Entre deux courses, avoir la possibilité de faire des petites pauses pour leur bien-être. Vivre autrement tout en faisant une balade en ville, pouvoir s'asseoir pendant que les enfants jouent dans une configuration simple adaptée à leur besoin, mais dite de passage.

A Bruxelles toutes les places ont une installation pour les enfants, même entre les voies de circulation un grand îlot avec un skate park ou même encore sur une place en pente. Est-ce une politique voulue ? Il y a en tout cas énormément d'espaces de jeux.

S'agissant du centre-ville, il est question des petits enfants principalement, mais une diversification est également importante pour chaque âge jusqu'à 10-12 ans. Il faut veiller à cela, il y a assez de places au centre qui pourraient accueillir différents types d'équipement pour plusieurs types d'âge.

Les places relevées sont la place Arlaud, place Jean-Monnet, place du Château, place Centrale, place Pépinet, place Chauderon, arrière de Chauderon, place de la Sallaz., toujours en gardant à l'esprit que ce soit un endroit de détente entre deux courses.

Un commissaire cite un exemple de vie à la Placette du Pré-du-Marché, où il y avait des dames plus âgées qui étaient allées chercher des boissons et s'étaient installées autour des arbres. Elles avaient envie de se retrouver dans un lieu de vie. C'est devenu un lieu social qui donne du sens à la mixité enfants adultes, etc. Les places de jeux attirent aussi d'autres catégories de la population car il y a de la vie avec les enfants qui s'amuse.

Un commissaire aime l'idée d'intégrer plus que de créer des places de jeux en soi avec du mobilier urbain pour que les enfants puissent s'amuser tout en circulant comme au Flon par exemple. Cette approche prend moins de place, coûte moins cher, réalisable dans beaucoup plus d'endroits et divertit les enfants tout en circulant, en se promenant dans la Ville.

Mme la Municipale explique que les places de jeux sont une thématique qui lui tient à cœur et mentionne l'inauguration récente de la Placette du Pré-du-Marché qui répond déjà au postulat de M. Beaud. Les éléments de ces postulats vont dans le sens de la vision de la

Municipalité. Un coup d'accélérateur sur cette thématique a été mis durant cette législature. La dernière fois qu'un crédit spécifique a été voté pour ce thème date des années 2000.

Pour cette législature, la Municipalité a décidé de réallouer par compensation financière des moyens pour les places de jeux, ce qui a permis de rénover une vingtaine de places de jeux, permettant ainsi de sortir de cette logique de la vieille place de jeux standardisée. Le travail accompli a consisté à aménager une place de jeux en lien avec l'histoire du lieu, avec des matériaux naturels. Aucune déprédation n'a été constatée à ce jour sur ces nouveaux jeux.

Un lieu de vie se recrée autour d'un espace qui a été requalifié comme c'est le cas au Pré-du-Marché ou à la Brouette.

Actuellement les places de jeux dans le périmètre de la petite ceinture sont situées à Pré-du-Marché, Derrière-Bourg, Jean-Villars-Gilles et la Grenette.

A l'extérieur du périmètre on trouve également la place du Tunnel dont les aménagements sont éphémères, plutôt dans l'esprit du postulat de Mme Michaud Gigon. Il y a également la Place du Nord, projet complet de rénovation qui arrive à son terme, avec démarches participatives. Il y aura même un toboggan depuis la Bossette. Le centre-ville est un peu moins bien loti. Toutefois, deux places de jeux ont déjà été annoncées dans le préavis n° 2012/52 – réaménagement de diverses places de jeux – 2^{ème} étape : la Place St-Maur (en attente de la fin des travaux du Parlement) et Montbenon, Schnetzler (en projet). Une idée de projet autour de la Solitude. Entre la rue Centrale et la Promenade de la Solitude va se construire un nouveau bâtiment (prestations sociales et logements). A l'arrière, entre la rue Centrale et César-Roux, va se créer un nouveau lieu de vie et un cheminement où un endroit potentiel pour une place de jeu a été repéré.

Le plan des investissements de la prochaine législature (2016-2021) est en préparation et c'est clairement l'intention de Mme la Municipale de mettre un montant en tout cas équivalent à 2011-2016 pour les aménagements des places de jeux. Il est question d'un volume d'argent de 3 millions, finalement modeste en regard des 150 millions annuels d'investissements de la Ville. Mme la Municipale confirme qu'elle continuera à porter cette politique d'investissement dans les espaces pour les enfants.

Elle souligne aussi la remarque d'un commissaire concernant la diversification pour répondre aux enfants de tout âge. La promenade de Jomini va être aménagée dans ce sens-là. Il y aura un espace de skate et la mise en place de fitness urbains et autres.

Le postulant salue toutes les intentions de la Municipalité, comme la place St-Maur, Montbenon, promenade de la Solitude. Ces trois sites sont toutefois déconnectés du centre commercial de la ville. Reste encore à trouver un lieu optimal dans l'hypercentre commercial comme par exemple la place Pépinet ou environs. L'implantation dans l'hypercentre commercial peut être contraignante à certaines périodes de l'année car il y a d'autres activités comme le marché de Noël, les fêtes de la musique.

Raison pour laquelle des installations simples et modulables, vite démontables sont adaptées pour laisser place aux autres activités provisoires du moment.

Mme la Municipale souligne la place Pépinet comme étant un lieu intéressant.

Chaque parcelle publique de la ville est répartie par service et la réflexion a été menée en termes d'espaces verts. Les espaces gris seront donc intégrés à cette réflexion afin d'ouvrir la vision pour sortir des emplacements classiques.

Pour le second postulat, la présidente donne la parole à Mme Sophie Michaud Gigon pour la présentation de son postulat « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise »

La postulante explique que ce postulat part du constat que par mauvais temps, ce qui arrive souvent dans nos régions, on se retrouve avec des enfants au centre-ville, dans des lieux qui ne leur sont pas adaptés. Elle se réfère à Berlin où il y a des café-jeux à la façon d'un tea-room, adaptés aux enfants, dans lesquels il y a un coin jeux, un bac à sable, etc. L'installation

est très simple, les enfants sous la responsabilité des parents, l'idée étant de passer du temps avec son enfant où parents-enfants y trouvent leur compte.

La réalisation semi-couverte de la Grenette, l'utilisation de la Folie Voltaire, sont des endroits un peu dans l'esprit des café-jeux. L'idée étant que par mauvais temps, tant les enfants que les parents puissent trouver du plaisir en faisant des activités dans leur ville. Cela permet également aux enfants de s'approprier le centre-ville. Par beau temps, les places de jeux sont super, ce qui n'est pas le cas par mauvais temps.

La présidente ouvre la discussion générale.

Un commissaire trouve la thématique du postulat de Mme Michaud Gigon, par ailleurs très intéressant, n'est pas anodine car du moment où de la nourriture et des boissons sont concernées, s'impose les règles d'hygiène et les responsabilités qui vont avec. Cela mérite dès lors une étude plus approfondie. L'idée en soi est bonne puisque ce n'est pas une concurrence directe au café-restaurant de la ville.

Un autre commissaire demande à voir comment la Ville peut promouvoir ce genre d'espace dans certains cafés existants.

Il cite un café vers Montchoisi qui offre un petit coin de lecture, de jeux, qui permet aux enfants et aux parents de créer des contacts sociaux. Réfléchir également à rendre visible ces lieux au public afin de les valoriser.

Un commissaire pose une question au sujet des cafés-jeux parents-enfants. S'ils existent à Berlin, le centre Coop ou Manor, offrent ce genre d'infrastructure dédiée au bien-être des enfants. La gestion de ces endroits est privée, comment concevoir une gestion publique de ce type d'endroit ? Sous forme d'une auberge communale ? Il se demande comment la Ville de Lausanne peut s'immiscer dans des gestions privées de café-restaurant.

Un commissaire estime complémentaires aux possibilités existantes, telles que le Centre Coop ou Manor. Ils répondent à un besoin, à une autre démarche, notamment au centre-ville. Etudier une solution pour répondre aux plus jeunes, d'une structure légère dans de petits espaces. Ce genre de lieu pourrait être une « soupape » entre deux magasins et une source d'aide aux structures de vie enfantine situées au centre-ville. Ces petits espaces offrirait des solutions pour les moments de détente.

En ce qui concerne le café-jeux à la berlinoise, c'est un beau projet pour pouvoir occuper les enfants par mauvais temps. Les places de jeux existantes sont superbes lorsqu'il fait beau mais pas adaptées lors de mauvais temps. Cette demande est complémentaire aux places de jeux existantes.

La postulante répond qu'il n'y a pas besoin de licence de restauration, il s'agit juste de café-gâteaux.

Par contre sur l'aspect de l'hygiène et les risques d'intoxication alimentaire, il faut faire attention. Pour rendre le commerce attractif, il faudrait une synergie avec City Management éventuellement et c'est le centre qui doit être privilégié, ces espaces doivent être au centre et pas en marge.

Concernant la problématique privé/public, les 2 pistes imaginées sont pour la mise en œuvre : renforcer l'axe privé avec l'étiquette « bienvenue aux enfants » afin de valoriser ces endroits. L'autre piste serait l'intervention de la Ville lorsqu'elle rénove des places de jeux, voir si dans ce cas là il y aurait la possibilité d'installer un mini café et de créer un espace couvert/ouvert. Autre possibilité, intégrer ce critère qui est de pouvoir accueillir des enfants, possibilité d'utilisation mixte et adaptée, lors des prochains appels d'offres liés à des baux à remettre.

A Berlin, c'est un système mixte, double espace couvert et ouvert : à l'intérieur par mauvais temps et dehors par beau temps.

Mme la Municipale salue l'intervention de Mme Michaud Gigon pour ses café-jeux qui vont dans le sens d'intégrer l'enfant à la vie de la ville.

Cet esprit se retrouve un peu dans les maisons ouvertes qui se veulent plus portées sur les loisirs et les maisons de quartiers. La Municipalité n'écarte pas une possible collaboration avec le City Management.

La postulante souhaite terminer sur un point. La place de jeux a un utilisateur, ce sont les enfants. L'idée du café-jeux a une double utilisation, l'enfant et l'adulte, où chacun y trouvera son compte. La Ville doit être attentive à cette prestation pour les familles, lors d'appel d'offres, lorsque cela s'y prête. La Ville doit avoir pour mission d'encourager et de développer ce concept dans les projets à venir. Cette évolution de la société est de dire que les enfants font partie de la vie en permanence. Les enfants n'ont pas leur place dans les cafés actuels pour la seule raison qu'ils s'y ennuient car rien n'est fait pour eux.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion et passe au vote.

Vote de la Commission :

Au vote, la Commission propose au Conseil communal :

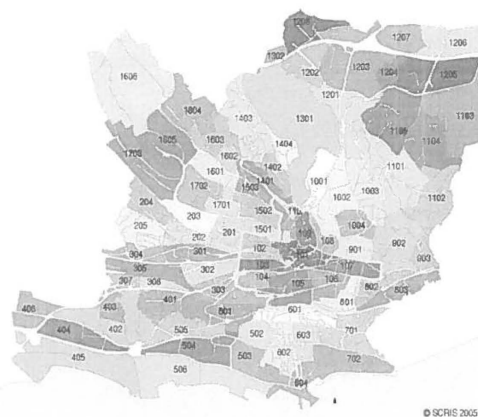
Pour la prise en considération du postulat de M. Beaud « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne » et le renvoyer en Municipalité, l'assemblée vote oui à l'unanimité.

Pour la prise en considération du postulat de Mme Michaud Gigon « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise » et le renvoyer en Municipalité, l'assemblée vote oui à l'unanimité.

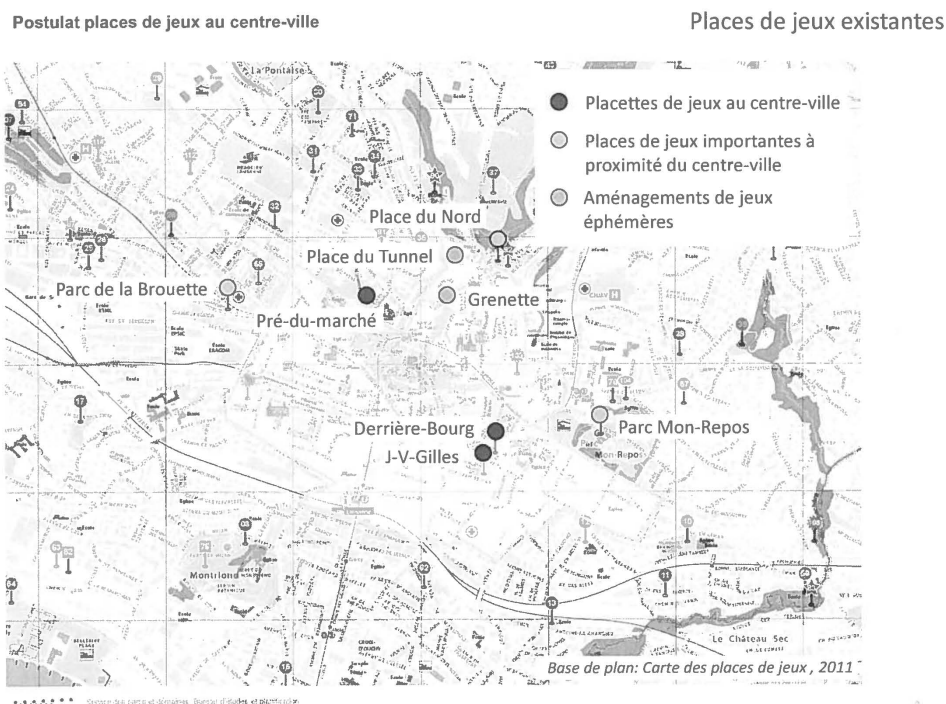
Plan des places de jeux annexé

Postulat places de jeux au centre-ville

Délimitation des quartiers du centre-ville



Carte: Service cantonal de recherche et d'informations 2005



Discussion

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice : – Je n’ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Nous avons ici deux postulats que l’on peut qualifier de complémentaires. J’interviendrai spécifiquement sur le mien, et M^{me} Michaud Gigon sur le sien.

Forte du succès important de l’an dernier, l’œuvre Balancez la lumière est de retour sur la place de la Louve – vous l’avez peut-être vue en arrivant – depuis maintenant plus de deux semaines, dans le cadre du Festival Lausanne Lumières, pour le bonheur des petits, mais aussi, parfois, des plus grands. Le succès de cette balançoire lumineuse sur la place de la Louve illustre à merveille la demande de mon postulat, à savoir d’étudier l’opportunité de réaliser une ou plusieurs places de jeux au centre-ville de Lausanne. En tout cas, elle démontre clairement un besoin.

Je tiens tout d’abord à saluer ici le travail exemplaire mené par la Ville dans le domaine de l’enfance et de la jeunesse, et c’est notamment le cas en ce qui concerne les places de jeux, un important programme de réhabilitation et de création de nouvelles places de jeux étant actuellement en cours, avec, il faut le dire, de très belles réalisations récentes. Par exemple, pour celles que j’ai eu l’occasion de fréquenter : la promenade de La Sallaz, la promenade de Boisy, le Petit train de Vidy, la place du Nord assez récemment, ou encore, tout dernièrement, et je vous encourage à y aller si vous n’y êtes pas passé, la place de jeux de Sauvabelin, une très belle réalisation, qui met en valeur le site.

Les places de jeux ne sont toutefois pas réparties équitablement entre les différents quartiers. Ainsi, si l’on prend l’hypercentre, défini par la petite ceinture, on ne compte aucune place de jeux principale. Il y a une seule place de quartier, la promenade Derrière-Bourg, et seulement deux placettes de jeux : Pré-du-Marché, qui vient d’être refaite d’ailleurs, et le jardin du Théâtre. Parmi ces trois, deux se situent à l’est de Saint-François.

Ces espaces de détente sont pourtant essentiels pour le développement des enfants. Ils offrent des parenthèses ludiques importantes au cœur de la ville. Les habitants du centre-ville doivent

aujourd'hui parcourir des distances importantes pour rejoindre une place de jeux, ou des lieux pour que les familles qui viennent au centre-ville pour faire des achats ou pour profiter de l'offre culturelle puissent se promener. Il serait vraiment souhaitable d'avoir une ou plusieurs nouvelles places de jeux facilement accessibles. La présence de telles places au centre-ville inciterait ainsi les familles à fréquenter le marché et les commerces en s'offrant une pause bienvenue avec des enfants dont la patience est souvent un peu mise à mal. Ce serait donc à la fois une reconnaissance pour les familles qui habitent au centre-ville, pour celles qui le fréquentent, mais également une plus-value pour l'activité économique du centre-ville.

Fort de ces constats, mon postulat propose la réalisation d'une ou de plusieurs places de jeux au centre-ville de Lausanne. En commission, j'ai eu l'occasion de donner quelques exemples de places où je pouvais imaginer de tels projets. Je citerai juste mon coup de cœur, la place Pépinet, qui serait un endroit approprié en fonction des activités qui se situent autour. En vous invitant, au nom des Verts, à renvoyer mon postulat à la Municipalité, je tiens d'ores et déjà à remercier les commissaires pour l'excellent accueil qu'ils lui ont réservé.

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Que ne ferions-nous pas pour nos chères petites têtes blondes, ou d'autres couleurs d'ailleurs, et leurs parents ! Le PLR est effectivement sensible à ces questions. En revanche, concernant ce postulat, et comme je viens d'écouter religieusement M. Beaud, je crois qu'il le reconnaît lui-même, pas mal de choses ont déjà été faites. Je pense donc que le souhait des postulants est pratiquement réalisé et ces postulats arrivent un peu comme la grêle après les vendanges.

Il me semble que la place du Tunnel sera très prochainement aménagée, et l'aménagement devrait satisfaire les postulants. Prochainement aussi, nous aurons à traiter dans ce Conseil de Beaulieu-Jomini, où il y a un projet important, coûteux d'ailleurs. Le PLR est effectivement sensible, comme vous le savez, à la question financière.

Ce postulat demande d'aménager une ou plusieurs places, mais il me semble que c'est déjà fait. Je ne vois pas pourquoi on donnerait un blanc-seing à ces projets sans connaître leur coût. Raison pour laquelle le groupe PLR, dans sa majorité, vous recommande de ne pas donner suite à ces deux postulats.

M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Ces deux postulats proposent des idées intéressantes pour compléter l'offre de places de jeux en ville. Tout d'abord, des places de jeux au centre-ville, dans des lieux bien ciblés, permettraient aux parents d'alterner activités de loisirs et commerciales. Par ailleurs, cela faciliterait l'existence des parents habitant au centre-ville, qui pourraient bénéficier de places de jeux proches de leur domicile. Les places de jeux sont également des lieux d'échange et de mixité sociale et générationnelle. La place de jeux de la Louve est un bel exemple du type de projet qui pourrait être mis en place.

L'autre projet, inspiré des cafés-jeux à la berlinoise – la ville de Berlin est très dynamique dans ce domaine –, tient compte du climat suisse et lausannois, pas toujours clément. C'est également un bon projet. Il permettrait d'allier jeux et café dans des lieux bien adaptés. C'est la raison pour laquelle le Parti socialiste vous propose la prise en considération de ces deux postulats. J'aimerais également relever le bon niveau du débat en commission. Les commissaires ont donné nombre d'idées à la Municipalité, et la qualité des débats a été remarquable.

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – Pourquoi soutenir ce postulat ? Pourquoi vouloir de tels lieux dans notre ville ? Tout d'abord, je voudrais remercier les postulants. Lausanne peut être fière de soutenir des lieux d'accueil tels que les maisons de quartier et les Rencontres parents, organisées par celles-ci ou par des associations diverses. Mais il est clair qu'en 2016, ce n'est pas suffisant.

J'ai bien compris le contenu de ces postulats, mais je voudrais pousser l'idée un peu plus loin, surtout pour celui du café-jeux. Imaginez un lieu où les parents pourraient se retrouver pour parler ou partager leurs expériences, sans que cela soit une discussion précise ou une thématique choisie par des tiers. Imaginez un lieu où des parents seuls ou des familles

fraîchement arrivées à Lausanne pourraient faire de nouvelles connaissances, où leurs enfants pourraient se faire de nouveaux copains de jeu. Nous parlons ici de lieux où chacun trouverait son compte, mais ce serait aussi un lieu d'intégration. Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux soutient ces postulats et se réjouit que de tels lieux puissent voir le jour.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le PLR n'est pas unanime sur ces deux postulats. Personnellement, je fais partie de ceux qui les soutiendront.

En effet, s'agissant des places de jeux, ceux qui soutiendront les postulats considèrent que la place qui est faite aux familles et aux petits enfants dans l'hypercentre de Lausanne n'est pas énorme. Pour garantir une attractivité du centre-ville et pour que les familles aient envie de se rendre au centre-ville, il est vrai que la création de places de parc en plein centre peut aider, mais nous estimons que de petits squares en plein centre pourraient être créés. Cela existe dans pas mal de grandes villes. Il est tout à fait intéressant pour les commerces d'attirer les familles en ville.

Ces places sont des petits poumons de verdure, mais ce sont aussi des lieux de rencontre où les familles et les personnes âgées peuvent s'arrêter sur un banc pendant un moment. On pourrait effectivement créer ce genre d'endroit dans l'hypercentre, car ils n'existent pour l'instant pas.

S'agissant des cafés à la berlinoise dans des parcs, effectivement, les exemples donnés, comme la Folie Voltaire, montrent que ce sont des lieux de convivialité, qui ne sont pas uniquement destinés aux familles, mais à tout un quartier. Pour moi, c'est aussi une attraction pour les différents lieux. Ce sont les raisons qui me feront voter la prise en considération de ces deux postulats.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Est-il raisonnable de créer des places de jeux au centre-ville, qui serviront plutôt de caisse à chats et à crottes de chien ou, pire encore, d'endroits où l'on découvrira au petit matin des seringues usagées ? Nos enfants méritent mieux. Nous avons une forêt aux portes de Lausanne, un parc en devenir à Sauvabelin et les rives du lac à un jet de pierre. Le Parti libéral-conservateur estime que ce postulat pourrait être justifié dans une ville saine. (*Rumeurs dans la salle.*) Pour toutes ces raisons, le PLC ne soutiendra pas le premier postulat. Pour le second, contrairement à mes préopinants, je vais attendre que M^{me} Michaud Gigon s'exprime avant de donner l'avis du PLC.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Monsieur Briod, ce n'est pas le café-jeux qui arrive comme la grêle après les vendanges, mais mon intervention, parce que je n'ai pas pesé sur le bouton assez tôt. Merci, monsieur Oberson, d'attendre mon petit texte avant de vous exprimer ; c'est gentil.

Les Verts sont très attachés à la qualité de vie, et ce postulat s'inscrit pleinement dans notre objectif. La place des enfants et des familles dans la ville ne se juge en effet pas uniquement à l'aune des places de crèche, mais aussi à celle des espaces adaptés aux enfants. Voilà sept ans que je passe des places de jeux lorsqu'il fait beau – et que je suis d'accord de m'ennuyer ferme – au café lorsqu'il fait moche et que nous recherchons un refuge, tout en sachant que mes enfants s'y ennuièrent rapidement de leur côté.

Dans notre ville, les familles ont besoin de petits refuges adaptés aux enfants et aux adultes qui les accompagnent, entre deux courses à faire, ceci en particulier lorsque la météo est mauvaise. Lorsque j'ai découvert les cafés-jeux à la berlinoise, j'ai découvert LE lieu adapté aux enfants comme aux adultes : un coin de sable, quelques livres, quelques Legos et parfois même des copains pour jouer. Et juste là, dans le même espace, comme l'a dit M^{me} Pernet, un bon café, quelques journaux et des adultes avec qui papoter aussi.

Un coin comme la Grenette, ouvert seulement en été, est prisé, mais la demande est très largement – et de loin – supérieure à l'offre. Entretemps, un projet de ce genre est en cours à Morges. Il faudra voir comment il évolue, mais c'est un bon signe.

Cette prestation aux familles n'est pas une charge financière supplémentaire pour la Ville. Comme on l'a relevé en commission, certains cafés pourraient, avec très peu d'aménagements supplémentaires, être mis en avant avec une étiquette « Bienvenue aux enfants ». La Ville pourrait aussi, dans certains appels d'offres, intégrer cet objectif dans le cahier des charges. Plusieurs locaux, édicules ou petits cafés s'y prêteraient très bien à Lausanne. J'ai été très heureuse de percevoir un réel soutien parmi les commissaires, de la part de la municipale en charge, ainsi que d'habitants avec qui j'ai eu l'occasion d'en parler. Je vous remercie par avance de l'accueil chaleureux que vous ferez à cette belle idée.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je voulais réagir aux propos de M. Briod, même si les propos de la présidente du PLR m'ont fortement rassuré par rapport à la capacité du PLR à soutenir l'attractivité du centre-ville. Toutefois, quand M. Briod dit que cela vient comme la grêle après les vendanges, oui, en effet, le postulat a été déposé il y a une année. Heureusement, en une année, la Municipalité et l'Administration travaillent aussi et développent des projets. Effectivement, un projet a entretemps abouti à la place du Tunnel.

Cependant, si on parle en termes d'attractivité commerciale, je ne pense pas que la place du Tunnel est la localisation idéale. Ce sera un projet bien et appréciable, mais ce n'est pas suffisant par rapport aux objectifs du présent postulat. M. Briod parle de Beaulieu-Jomini en réponse à ce postulat, mais ce n'est pas tout à fait l'hypercentre commercial non plus. Pour M. Oberson, ce postulat serait justifié dans une ville saine. Cela tombe bien, car, de notre point de vue, Lausanne est une ville relativement saine, donc ce postulat est justifié.

M. Alain Hubler (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ces deux postulats et leur renvoi à la Municipalité.

Je déplore le manque d'amour de M. Oberson pour sa ville. Même s'il est inquiet de la fréquentation des places de jeux par Dieu sait qui, les propos qu'il a tenus sont très malsains. Concernant les caisses de sable qui serviraient de caisses à chat, il devrait savoir, s'il sortait un peu dans les places de jeux, qu'il n'y en a pratiquement plus, parce que ce n'est plus à la mode et ce n'est pas hygiénique. La Municipalité a remplacé les caisses à sable par des jeux beaucoup plus intéressants. Il n'y a qu'à voir la place de jeux à Pré-du-Marché à la place du Nord, où j'ai eu l'occasion de tester le toboggan, qui est un peu petit pour moi, mais qui est excellent. Les rénovations vont bon train et sont de bonne qualité. Et je crois que les enfants adorent ce genre de places de jeux.

Maintenant, le Tunnel c'est bien, mais si je regarde la carte des places de jeux sur le site de la Ville de Lausanne, on constate que le plus grand trou se situe autour de l'avenue Ruchonnet, Mon-Repos, la route de Genève, et par là autour. Je pense donc que la Ville aura à cœur de développer des places de jeux à ces endroits et, pourquoi pas, dans un restaurant qui appartient à la Ville, au Casino de Montbenon. Il y avait une place de jeux à cet endroit, qui a, me semble-t-il disparu. Il y a là peut-être matière à faire quelque chose de très intéressant. Peut-être de l'autre côté de l'Esplanade, où il y a un restaurant japonais, sauf erreur, où l'on pourrait faire des mikados géants. A charge des concepteurs de la Ville de Lausanne de trouver quelque chose de sympathique. Toujours est-il que le groupe Ensemble à Gauche, contrairement à l'UDC, qui n'est pas très joueuse finalement, soutient le renvoi à la Municipalité de ces deux postulats.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'étais membre de la commission, et je dois dire que nous avons eu un bon débat ; la commission a bien travaillé.

Vous remarquerez que la position du PLR est aussi divisée entre le bienfait de ces deux postulats pour les familles et les enfants, mais aussi pour les commerces, parce que les commerces pourraient tout de même en sortir bénéficiaires. En effet, les familles seraient plus à même d'être en ville. Par contre, l'aspect financier joue et jouera un rôle important pendant cette année et pendant toute la législature. Il est clair que le PLR sera très vigilant aux coûts.

Pour ce qui concerne les édicules dont a parlé M^{me} Michaud Gigon, la Folie Voltaire est un excellent exemple. Je ne pense pas que la Folie Voltaire ait coûté très cher, car elle est très

simplement aménagée. Fatalement, des personnes seront locataires, puisqu'il y aura des locations, et les locataires devront aménager les lieux. A ce sujet, j'aimerais spécifier qu'il sera important que ces fournisseurs de boissons et de nourriture appliquent les règles d'hygiène en vigueur dans la branche.

M. Pierre Oberson (PLC) : – J'aimerais rassurer M. Hubler, j'ai un petit fils et j'ai une très belle vue depuis chez moi sur une petite place de jeux. Je sais ce qui s'y passe, surtout la nuit.

Pour le deuxième postulat, nous le trouvons intéressant, mais faut-il encore trouver un commerçant intéressé à vivre de quelques cafés et sirops grenadine, surtout sans subvention de la Ville. Dans le développement, M^{me} Michaud Gigon cite la Grenette et la Folie Voltaire. Le PLC la trouve très optimiste quand elle prétend que la demande est très élevée. Nous estimons que ce n'est pas dans les tâches d'une ville que d'assumer un estaminet-garderie-bar. Cependant, lors du vote, nous nous abstenons sur ce postulat.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Puisque l'on parle de places de jeux, je profite de l'occasion pour demander à la Municipalité quand la place de jeux de Chailly, c'est-à-dire celle qui se trouve derrière les commerces, sera restituée aux enfants.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je tiens à rassurer M. Hubler, M. Oberson n'est pas UDC. Nous avons trié le bon grain de l'ivraie. (*Exclamations, rires et brouhaha dans la salle.*)

Par rapport à ces propositions d'aménagement de places de jeux, la densification est telle qu'on a appris dernièrement dans la presse qu'on était passé, pour les enfants, de quatre heures de jeu quotidiennes en 1970 à vingt minutes actuellement. C'est un des effets de la densification. Evidemment, en tenant compte de la triste réalité, on ne peut que soutenir et encourager abondamment la création de places de jeux.

A la Cité, une place de jeux est située à la place du Nord. On a voulu en créer, à partir du moment où l'on nous a imposé une zone 20 à la Cité. Et puis, on s'est demandé si on pouvait la faire derrière la Cathédrale ou, au contraire, devant le Parlement. Alors, ce que disait M. Oberson est vrai par rapport aux crottes et aux drogués. Il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de seringues dans les parages et que certaines personnes ne tiennent pas leur chien en laisse, ce qui fait qu'ils souillent parfois les bacs à sable des enfants.

Compte tenu du contexte historique de la Cité, je ne vois pas pourquoi des balançoires n'ont pas été étudiées. Il y a eu uniquement un bac à sable, ce qui est assez regrettable. Je constate que les enfants qui habitent mon quartier sont très embêtés, car le peu de fois où ils veulent jouer, ce n'est pas possible dans la rue, même si c'est une zone 20. Et ce n'est pas possible à l'intérieur des cours de leur immeuble en général, parce qu'elles sont déjà aménagées en terrasses et ce n'est donc pas propice pour les ballons. Donc le groupe UDC se positionne favorablement par rapport à ces deux postulats.

Le président : – De la position qui est la mienne, je mesure combien le tri qu'évoquait M^{me} Messere à l'instant a été fait avec qualité (*Rires et applaudissements de l'assemblée.*)

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Mon intervention n'a plus de sujet, puisque je voulais simplement dire à mon très estimé collègue Hubler qu'il ne fallait pas confondre l'UDC et le PLC. De ce pas, je retourne à mon moulin.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je remercie des efforts faits par la Municipalité pour les parcs qui sont, en règle générale, un peu en dehors de la ville. Mes enfants sont bénéficiaires de la place Noire du côté de Boisy et ils sont fort heureux d'aller y jouer.

Par contre, il reste un certain nombre de points noirs. Effectivement, ces places de jeux sont des foutoirs le matin de bonne heure. Est-ce que, dans ce postulat, le prix du personnel qu'il faudrait engager pour garder ces endroits propres a été calculé ? Parce qu'il faudrait que les enfants puissent y accéder avant midi, voire plus tard, dans l'après-midi.

Il y a d'autres endroits à Lausanne où, malheureusement, il y a des détritrus : des boissons, des objets, de la nourriture abandonnée par les gens qui vont manger dans ces parcs, etc. C'est

très bien d'aménager les parcs, mais il faudra faire des efforts pour permettre aux gens d'en bénéficier, et en particulier dans des endroits comme la Riponne, où, malheureusement, on peut constater un certain nombre de toxicomanes.

Quand j'étais enfant, c'était la course au trésor dans le bac à sable pour trouver la caisse à chat, où le petit chat du voisin avait fait-pondu son œuf. Maintenant, c'est la seringue qui se trouve dans les copeaux de bois. Cela montre un certain nombre de problèmes de sécurité publique. Alors, est-ce que ces calculs ont été faits ? L'idée est bonne, mais la réalité nous rattrape malheureusement. J'aimerais savoir si ceci a été discuté en commission.

M. Jean-Christophe Birchler (CPV) : – Je profite de l'occasion pour rappeler au bon souvenir de la Municipalité ma suggestion de transformer tout ou partie de la place de la Riponne en parc urbain et, pourquoi pas, en *Biergarten*. Cela pourrait concilier les intérêts des deux postulats, tout en garantissant un financement privé de son entretien. On espère que cela aura quelques suites.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Il me semble qu'il y a un vice de raisonnement dans certaines réflexions de la droite de cet hémicycle : certaines zones seraient trop malsaines pour avoir des parcs de jeux. Ce qu'on voit, dans la réalité, c'est plutôt le contraire, à savoir que des zones où il y a potentiellement du deal ou autre, grâce à des places de jeux, deviennent plus conviviales et sont revalorisées. Les habitants peuvent alors y déployer des activités plus facilement. C'est le cas, par exemple, du parc de la Brouette, aux intersections de l'avenue de Morges et de la rue d'Echallens, où la création d'une place de jeux a, au contraire, permis que cette zone soit partiellement réappropriée par davantage d'habitants. J'ai donc de la peine à comprendre ce raisonnement qui consiste à dire qu'il ne faut surtout pas de place de jeux parce qu'il y a potentiellement une seringue ou des seringues par terre. Je passe régulièrement dans ce parc de la Brouette et je n'y vois jamais de seringues ou de déchets qui empêcheraient les enfants d'y jouer.

M. Pierre Ethenoz (PLR) : – Je déclare mes intérêts : en tant que directeur d'EMS, je vais parler pour les personnes âgées. Les places de jeux sont un lieu d'attraction vraiment prisé des personnes âgées ; je le vois dans mon établissement. Nous avons acheté dernièrement des bancs qui ont le label « Lausanne », qui sont fantastiques pour les personnes âgées, puisqu'ils ont été conçus pour elles, pour faciliter le fait de se lever ou de s'asseoir, grâce à une hauteur bien adaptée. C'est vraiment une très belle réalisation de la Ville de Lausanne. Je demande juste que l'on prenne en considération cette demande pour que ces places de jeux soient aussi équipées pour les personnes âgées, qui pourront venir et profiter d'un magnifique spectacle d'enfants qui s'ébattent et qui jouent sur ces places.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je réponds à la question de M^{me} Longchamp. Actuellement, la place de jeux dite de Pont-de-Chailly est en travaux ; la fin des travaux est prévue pour le printemps 2017. C'est un très beau projet qui sera réalisé à cet emplacement. Je me réjouis de pouvoir partager avec vous, madame Longchamp, l'ouverture de la place de jeux.

Je me permets de rebondir sur les propos de M. Buclin, qui sont exacts. Par la revalorisation des espaces publics, notamment des places de jeu – et la Brouette en est un très bel exemple sur lequel nous avons travaillé pendant la précédente législature –, nous avons vraiment pu requalifier l'espace urbain et redonner une nouvelle vie à un espace, avec diverses petites touches, en intégrant des bancs pour les personnes à mobilité réduite, avec des accoudoirs et une meilleure assise. Nous avons ainsi pu réhabiliter l'espace public ; c'est en tout cas le constat que nous faisons. Et nous allons continuer à travailler dans ce sens. Il y a un réel enjeu dans la revalorisation de l'hypercentre avec des places de jeux. Nous avons fait Pré-du-Marché et la place du Nord, et nous allons continuer à travailler dans ce sens.

La discussion est close.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice : – A l'unanimité, la commission propose au Conseil communal la prise en considération du postulat de M. Beaud « Pour une ou plusieurs

places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne » et de le renvoyer à la Municipalité. La prise en considération du postulat de M^{me} Michaud Gigon « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise » et son renvoi à la Municipalité a aussi été voté à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat Valéry Beaud est renvoyé à la Municipalité par 68 voix contre 13 et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat Sophie Michaud-Gigon est renvoyé à la Municipalité par 68 voix contre 8 et 7 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h 20.
